ASSURANCE-MALADIE INDIVIDUELLE 65+
Avez-vous les moyens de vous en passer ?
CROIX BLEUE 286-2538

3

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

7050 JEAN-TALON EST PRÈS DES GALERIES D'ANJOU 352-1010
VU
LA HAUTE TECHNOLOGIE Nikon POUR VOS LUNETTES

Aujourd'hui: nuageux avec pluie et bruine
Minimum 2° Maximum 8°
Demain: nuageux, une ou deux averses DÉTAILS CAHIER SPORT

● MONTRÉAL, MERCREDI 21 AVRIL 1993 109e ANNÉE Nº 178 78 PAGES, 6 CAHIERS

Îles de La Madeleine: 1.00 50¢ Taxes en sus

Aujourd'hui

A3 DÉGEL

La «grève du zèle» déclenchée par les contrôleurs routiers pourrait priver le trésor québécois de 2,5 millions d'ici la fin du dégel.

B1 PQ

Dans un document de réflexion intitulé «Le Québec dans un monde nouveau», le Parti québécois expose ses grandes priorités sociales.

C1 TÉLÉGLOBE

La société montréalaise Téléglobe prévoit lancer un nouveau système mondial de communications de données à partir de 26 satellites.

D1 LA MODE

Jean-Claude Poitras, dont la collection estivale est présentée aujourd'hui dans le cahier Vivre, mise sur l'harmonie et la simplicité.

E2 CHARLES DUTOIT

Charles Dutoit accepte le poste de «principal chef invité» de l'Orchestre de la NHK, de Tokyo, le premier orchestre symphonique du Japon.

Sommaire

Annonces classées
immobilier ..... D8 à D14
marchandises D14
emplois D15-D16
automobiles D16, E4-E5
propositions d'affaires C5

Arts et spectacles
informations ..... cahier E
ciné-horaire E8
Télé-horaire E2
Télévision E1

Bandes dessinées D11
Bridge E5
Carrières et prof. C4
Décès E7
Économie ..... C1 à C8
Éditorial B2
Êtes-vous observateur? ... D8
Feuilleton D9
Horoscope D10
Le monde ..... B4 à B7
Loteries — résultats: A14
Mots croisés D12
Mot mystère D14
Têtes d'affiche C9
Vivre ..... D1 à D7

GIRARD
LE BON "LASAGNE" DERRIÈRE LE MASQUE

Waco vit un cauchemar

RICHARD HÉTU
envoyé spécial
La Presse *À WACO, Texas*

Dans la nuit texane, le ciel était sillonné d'éclairs spectaculaires et menaçants. On aurait dit que Dieu lui-même était enragé par la tragédie de la journée. Une pensée parmi d'autres sur l'autoroute presque déserte qui mène de Dallas à Waco.

Sur les ondes de la radio, des voix texanes tenaient compagnie à un voyageur solitaire, criant leur douleur, leur incompréhension, leur colère. Des voix dans la nuit qui constituaient une introduction surréaliste non seulement à un drame mais à une mentalité.

Un intervenant au talk-show d'un animateur conservateur accusait les agents du FBI d'être responsables de la mort d'au moins 17 enfants dans l'incendie qui a rasé le ranch de la secte des Davidiens.

— Je suis dégouté, disait-il. Je ne veux plus vivre dans un État où le gouvernement tue les enfants. J'ai décidé avec ma femme de quitter le Texas.

— Mais où irez-vous vivre? lui demandait l'animateur. Vous savez qu'il n'y a plus d'Amérique avec seulement des Indiens.

Autre station, autre délire.

— David Koresh était comme un cancer, disait un homme âgé. Il fallait l'éliminer pour permettre au reste de la communauté de retourner à une vie normale.

— Vous avez parfaitement raison monsieur, répliquait l'animateur. Et j'espère pour ma part que David Koresh continuera à brûler en enfer.

«Seulement» 51 jours

Waco, enfin. Mais un peu trop tard, hélas.

À cette heure de la nuit, les hôtels de cette ville de 100000 habitants étaient déjà tous occupés par les agents du FBI, du Bureau of Alcohol, Tobacco and Firearms et des autres forces policières impliquées dans le siège de Waco, de même que par les journalistes venus des quatre coins des États-Unis et du monde pour couvrir le dénouement de l'affrontement.

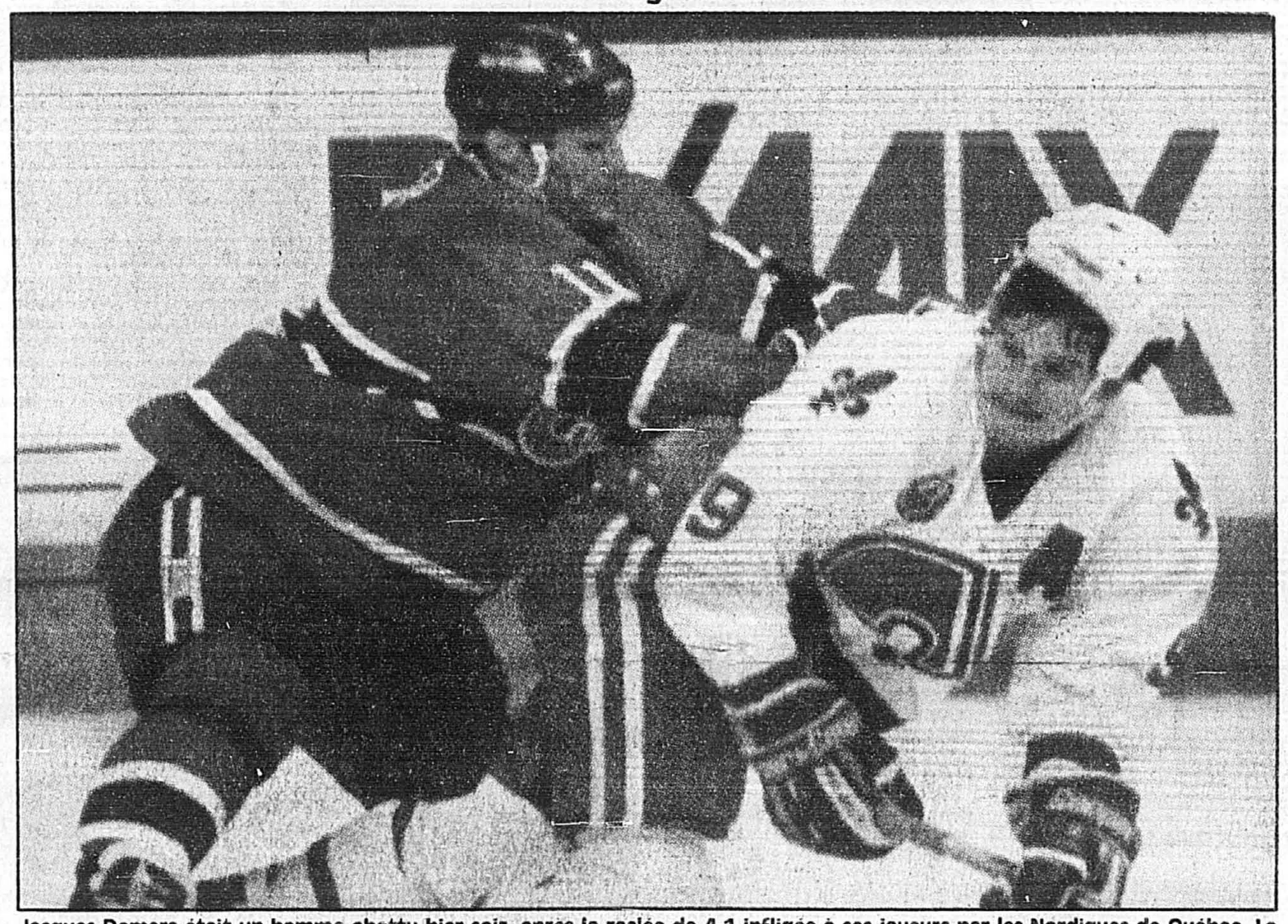
À dix kilomètres de Waco, heureusement, un hôtelier suant abondamment avait une chambre disponible... au double du prix habituel. Il n'est pas le seul à avoir voulu profiter des événements pour faire de l'argent.

Hier matin, à Satellite City, le nom choisi par les journalistes pour désigner l'endroit où ils ont suivi le siège de Waco, à 4,5 kilomètres du ranch des Davidiens, un vendeur de t-shirts regrettait que l'affaire ait pris fin après «seulement» 51 jours.

VOIR CAUCHEMAR EN A 2

■ «Une grossière erreur», selon un expert canadien. *Page A 12*

ENCORE UNE LEÇON DE HOCKEY



Jacques Demers était un homme abattu hier soir, après la raclée de 4-1 infligée à ses joueurs par les Nordiques de Québec. Le Montréalais Claude Lapointe a encore été la vedette des... Québécois. Le Canadien, qui tire maintenant de l'arrière 2-0 dans la série demi-finale de la division Adams, aura fort à faire pour combler ce déficit, d'autant plus que l'attitude de Demers après la rencontre inspirerait le pessimisme même au plus fanatique des partisans du Canadien. *Cahier Sports, pages 2 à 6* PHOTO CP

Quatre Soeurs de Sainte-Anne et leur péché mignon

DENIS ARCAND

Depuis dimanche dernier, le ciel est bleu et l'enfer est rouge.

Voilà une réalité que quatre religieuses, ardentes partisanes du Canadien, ont dû encaisser hier soir au cinquième étage du Collège des Soeurs de Sainte-Anne à Lachine.

C'est là que Soeurs Laurette Viau, Lauretta Trépanier, Marie-Paule Béland et Claire Laurent, toutes dans la soixantaine, ont regardé leur bien-aimé Patrick Roy et le reste de leurs non-moins bien-aimés Canadiens se faire battre 4-1 par les Hérétiques de Québec.

«On est juste quatre, ce soir, mais parfois on est six ou sept!» a affirmé Soeur Laurent au début du match.

Le hockey est une chose sérieuse chez les Soeurs de Sainte-Anne, un ordre d'enseignantes. «Il y a toujours eu un noyau dur de partisanes ici, mais juste ça: un noyau, note Soeur Trépanier. Mais presque toutes les Soeurs s'informent au moins du pointage.»

Demers, Pagé, Burns

Elles préfèrent Jacques Demers à Pierre Pagé: «Il semble avoir de meilleures qualités humaines, dit Soeur Trépanier. Il est compréhensif, il est toujours positif, même dans la défaite.»

Et Pat Burns, vous l'aimiez?

«Oh! Il se choquait vite, répond Soeur Viau. Et puis, il n'encourageait pas ses joueurs. Il était toujours le premier à s'en aller au vestiaire après le match.»

Une des religieuses met un bémol à ce jugement. «Il y a des classes où il faut avoir la main forte, surtout lorsque l'enseignante précédente n'était pas assez sévère», nuance Soeur Trépanier, qui fut préfet de discipline durant 14 ans. «Quand Burns a succédé à

VOIR SOEURS EN A 2

Koresh est le coupable, dit Clinton

Le président promet une enquête complète

d'après AP, AFP et Reuter
WASHINGTON

Le président Clinton a soutenu hier que le chef de la secte des Davidiens, David Koresh, était de toute évidence fou et que c'est à lui qu'incombait la responsabilité ultime de la mort horrible de plus de 80 personnes, dont 17 enfants, survenue lundi à Waco, au Texas.

«Il a tué ses disciples, et il doit être tenu responsable du carnage qu'il a provoqué», a précisé le président, en soulignant par ailleurs qu'il avait approuvé la décision du ministre de la Justice Janet Reno de tenter de mettre un terme à ce siège de 51 jours, après que celle-ci l'eut mis au courant de la situation.

«Comprenez-moi bien: je n'ai pas reçu un briefing de quatre ou cinq heures de la part du FBI. Je n'ai pas analysé la stratégie envisagée. Mais j'assume la responsabilité de la décision qui fut finalement prise.»

«En voyant à la télévision les images des immeubles en flammes, je me suis senti mal, a déclaré Clinton, et la première pensée qui m'est venue à l'esprit fut pour les enfants qui se trouvaient à l'intérieur. J'ai prié pour qu'ils aient eu le temps de sortir.»

Selon le président, le FBI a fait tout ce qui était raisonnablement possible pour mettre fin au siège sans qu'il y ait d'autres pertes de vies — on sait que lors du raid initial du 28 février, quatre agents et plusieurs membres de la secte avaient été tués.

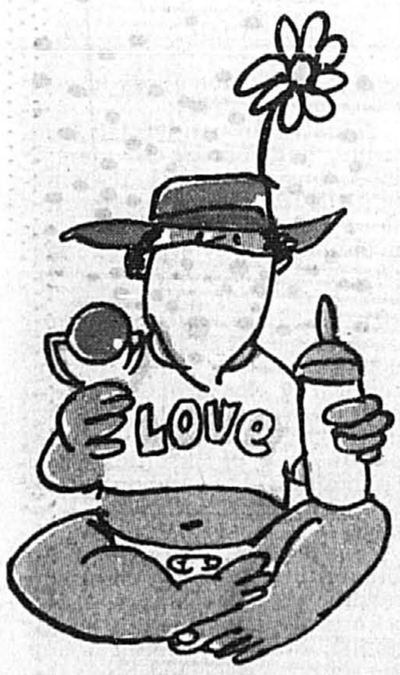
«Les efforts du FBI n'ont pas porté leurs fruits parce que l'individu avec lequel on tentait de négocier, David Koresh, était un homme dangereux, irrationnel et probablement fou.»

Janet Reno a assumé lundi l'entière responsabilité de la tragédie, en se disant prête à démissionner si tel était le souhait du président. Ce dernier, toutefois, a affirmé que la chose était hors de question.

À ceux qui réclamaient la démission de Mme Reno, Clinton a rétorqué: «Franchement, je m'étonne que qui que ce soit puisse demander que le ministre de la Justice démissionne parce qu'un groupe de fanatiques se sont suicidés».

En terminant sa conférence de presse, M. Clinton a annoncé l'ouverture d'une enquête administrative «approfondie» sur l'opération

VOIR CLINTON EN A 2



«La francisation est un acquis fragile»

C'est ce que plaidait le gouvernement Bourassa devant l'ONU dans sa défense de la loi 178

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

La loi 178 qui interdit l'utilisation de l'anglais pour l'affichage extérieur constitue une «réponse mesurée» à la situation particulière du Québec. Compte tenu des pressions culturelles, socio-économiques et politiques, la francisation demeure toujours un acquis fragile, soutenait il y a à peine un an le gouvernement Bourassa.

Quant au gouvernement fédéral, il estime que l'utilisation faite par le Québec de la clause nonobstant est parfaitement conforme au Pacte international des droits civils et politiques de l'Organisation des Nations unies.

C'est ce que révèlent les argumentations soumises par le gouvernement du Québec et celui du Canada au Comité des droits de l'homme de l'ONU, qui entendait la requête de M. Gordon McIntyre. Cet entrepreneur en pompes funèbres soutenait que la loi 178 portait atteinte à la liberté d'expression prévue à l'article 19 du Pacte international sur les droits civils et politiques de l'ONU.

Et dans un jugement unanime dont le texte n'a pas encore été rendu public, le comité de 18 juristes — qui ne compte aucun Canadien — aurait reconnu que la loi 178 était contraire à la liberté d'expression décrite comme «la liberté de rechercher, recevoir et répandre des informations ou des idées sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite ou imprimée...»

Dans ses arguments, obtenus hier par *La Presse*, le gouvernement fédéral a plaidé de son côté que la clause nonobstant restait un outil légitime, le «reflet d'un équilibre entre les rôles des représentants élus et des tribunaux dont l'utilisation restait assortie de conditions extraordinaires». Ottawa plaidait aussi que les plaignants québécois auraient dû épuiser les recours légaux intérieurs avant d'entreprendre une démarche sur la scène internationale.

Quant à l'argumentaire du gouvernement Bourassa, rendu public hier par l'ancien chef du Parti Égalité, Robert Libman, il constitue une défense farouche de la loi 178, selon le député anglophone. «Il n'est pas étonnant qu'à la veille du conseil général du Parti libéral, le gouvernement Bourassa n'ait pas voulu le rendre public», a soutenu M. Libman.

Dans ce document de février 1992, les procureurs du ministère de la Justice soutenaient que la loi 178 restait «une réponse législative mesurée à la situation particulière de la société québécoise pour qui, dans le contexte nord-américain, face à la dominance de la langue anglaise et aux pressions culturelles, socio-économiques et politiques qui en résultent, la francisation demeure toujours un acquis fragile».

On précisait aussi qu'en limitant la prohibition de l'anglais à la publicité commerciale extérieure, on soulignait «la valeur symbolique de la langue en tant que moyen d'identification collective, voie la plus forte et la plus utile à la préservation de l'identité culturelle des francophones», la publicité étant un facteur important dans le façonnement des comportements.

Le gouvernement Bourassa soutenait aussi que la loi 178 «n'était pas une mesure dont se servait le groupe linguistique francophone pour exercer une quelconque for-

VOIR FRAGILE EN A 2

J'ai besoin de vacances · J'ai besoin de vacances · J'ai besoin de vacances · J'ai besoin de vacances · J'ai besoin de vacances

TUNISIE
DÉPARTS: le 22 mai
17 jrs. 34 repas
1 420 $

MAROC
Séjour à Agadir 1 sem. à partir de 999 $
Séjour + circuit à partir de 1 675 $

ITALIE
Circuit des quatres mers 13 jrs 23 repas à partir de 2 698 $
Grand tour d'Italie 15 jrs à partir de 2 999 $

EUROPE Réservation avant le 30 avril

	à partir de
Paris	442 $
Nice	502 $
Nantes	502 $
Toulouse	502 $

Achat/rachat 21 jrs à partir de 679 $

L'OUEST CANADIEN

	à partir de
Circuit classique (en avion) 13 jrs si réservé 90 jours à l'avance	2 420 $
Toronto Chutes Niagara 4 jrs	275 $
Les Maritimes Classique 9 jrs si réservé 75 jours à l'avance	865 $

VOL SEULEMENT

	À partir de		À partir de
Alger	979 $	Paris aller simple	269 $
Casa	689 $	Istanbul	999 $
Tunis	893 $	Beyrouth	1 099 $
Haïti	498 $	Fort Lauderdale	289 $
Vancouver	488 $	Rome	738 $

Permis du Québec
multi-voyages
Nombre de places limité
Pour de plus amples renseignements consultez-nous au 858-6260
8403, rue Saint-Denis
Montréal H2P 2G9

Les prix par personne incluent les taxes et frais de service et sont basés sur une occupation double. Ils sont sujets à changements sans préavis.
1865593-421

Demain dans *La Presse*



Sortir

Bénévoles... à loisir

■ À 24 ans, Alain Masson anime bénévolement, chaque vendredi soir, les activités d'un groupe de scouts de Montréal. Pour lui, c'est un véritable loisir. Et il n'est pas le seul : selon une enquête récente, le nombre de jeunes de 18 à 35 ans qui font du bénévolat une activité régulière de leur vie est en augmentation. Le bénévolat comme sortie? SORTIR s'est penché sur la question.

Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

- à Montréal : Centre des donneurs de sang, Centre commercial Maisonneuve, 2991 est, rue Sherbrooke (métro Préfontaine), de 9 h à 18 h;
- à Montréal : Hippodrome Blue Bonnets, 7440, boulevard Décarie, estrade populaire au 1er étage (se présenter aux agents de sécurité, aux tourniquets), de 16 h à 20 h;
- à Sainte-Julie : organisée par le Club des Lions et les pompiers volontaires, avec la collaboration du Club Optimiste, Deschamps Pontiac Buick, 333, boul. N.-P. Lapierre, de 14 h 30 à 20 h 30;
- à Saint-Jean : Collège militaire royal de Saint-Jean, rue Jacques-Cartier Nord, gymnase du pavillon Vanier, de 14 h 30 à 20 h 30.



PHOTO PRESSE CANADIENNE

MM. Roger D. Landry (à gauche) et Gordon Bullock

M. Roger D. Landry élu président du conseil de la Presse Canadienne

■ Le nouveau président du conseil d'administration de la Presse Canadienne, M. Roger-D. Landry, a signé hier à Toronto les documents rendant officielle son accession au poste détenu précédemment par Gordon Bullock, le président sortant. M. Landry est président et éditeur de *La Presse*, tandis que M. Bullock remplit les mêmes fonctions au *Spectator* de Hamilton.

À l'occasion de l'assemblée annuelle de la Presse Canadiene, le président de la coopérative de nouvelles, Keith Kincaid, a souligné que celle-ci faisait face aux mêmes pressions financières que celles que doivent affronter la centaine de journaux qui en sont membres, ce qui l'empêchait de satisfaire pleinement les désirs de chacun d'entre eux.

À ce propos, M. Landry a déclaré que si la situation économique s'améliorait, les journaux pourraient accepter une hausse de leurs cotisations, ce qui permettrait à la Presse Canadienne de mieux répondre à leurs besoins particuliers.

La quotidienne — Tirage d'hier

à trois chiffres 063

à quatre chiffres 5453

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Décès, remerciements	285-6816
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé+	285-7306
Annonces classées	285-6900	Vacances, Voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement : numéro 1400 » Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

CODE DU JOUR 16-3 MERCREDI 21 AVRIL 1993

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

285-7111

SUITE DE LA UNE

CAUCHEMAR

Waco vit un cauchemar

— Si Koresh était resté un an dans son ranch, j'aurais pu prendre ma retraite, disait Bill Powers, un résidant de San Antonio qui est arrivé à Waco le 5 mars, soit une semaine après le début du siège.

— Je sais que c'est tragique, mais nous avons eu du plaisir. C'était comme une foire.

Sur la carte

Une foire pour Bill Powers, mais un cauchemar pour les gens de Waco. Au cours des dernières semaines, leur ville, tranquille, conservatrice, religieuse, avec deux universités, plusieurs agences gouvernementales et le musée officiel de Dr Pepper, a fait l'objet de nombreuses blagues en plus de devenir synonyme de fanatisme religieux.

Le plus choquant, pour les citoyens, c'est que le ranch de la secte des Davidiens — ou ce qui en reste — ne se trouve même pas à l'intérieur des limites de Waco, mais tout juste à l'extérieur.

«Le siège a mis Waco sur la carte», commentait Christy Lambertson, une étudiante de l'Université Baylor, qui se trouve à Waco. «Mais je ne suis pas certaine si c'est exactement ce que souhaitaient les leaders de la ville.»

«Nous ne sommes pas tous fous», disait pour sa part Brent Stenton, un artiste de 35 ans. «Nous ne sommes pas tous fanatiques. Je pense que Waco est en train de se gagner une réputation qu'elle ne mérite pas.»

Pour la plupart, les citoyens de Waco ne connaissaient pas les membres de la secte des Davidiens. Certains ne connaissaient même pas l'existence de leur ranch. Mais peu d'entre eux sont restés insensibles à leur fin horrible.

Une mère bouleversée

«Je suis encore bouleversée», disait Nat Taylor avant d'assister à un service religieux oecuménique hier midi dans une église du centre-ville de Waco.

«Je suis révoltée par la mort des enfants. Je suis une mère et je ne peux tout simplement pas comprendre comment une mère peut laisser mourir ses enfants d'une telle façon. Ça me dépasse.»

Dans les rues ensoleillées de Waco, peu de gens étaient prêts à condamner les agents du FBI pour la mort des membres de la secte des Davidiens. Tout au long du siège, disait Rosalinda Hammersky, une cassière dans un magasin d'alimentation, le sujet a provoqué plusieurs discussions vives au sein de la communauté texane. Mais après les événements de lundi, «je pense que David Koresh est perçu comme le mauvais gars dans l'affaire. Il avait un contrôle total sur les membres de la secte.»

L'opinion de Mme Hammersky était partagée par le quotidien de Waco. Dans un éditorial, le *Waco Tribune-Herald* écrivait: «Des enquêtes seront effectuées, mais il semble que les mesures prises par le FBI lundi représentaient seulement un autre effort pour réduire l'espace vital des membres de la secte et pour leur ajouter de la pression dans l'espoir de mettre un terme à la situation pacifiquement. Tout indique que Koresh a pris la décision de se tuer avec ses fidèles, parmi lesquels, regrettablement, se trouvaient des femmes enceintes et des enfants innocents.»

D'autres journaux du Texas se sont montrés beaucoup plus critiques à l'endroit des agents du FBI.

Molly Ivins, chroniqueure pour le *Fort Worth Star-Telegram*, écrivait: «Les agents du Bureau of Alcohol, Tobacco and Firearms et du FBI responsables de ce fiasco n'ont aucun droit de dire que Koresh était incapable d'entendre la voix de la raison, qu'il n'aurait pas voulu négocier ou coopérer. Ils n'ont jamais essayé. Le 28 février, la première chose qu'ils ont faite c'est de foncer dans le tas. Quand quelqu'un arrive en tirant sur vous, ce n'est pas une invitation à négocier raisonnablement.»

James Breckenridge, qui donne un cours sur les sectes à l'Université Baylor, s'étonne pour sa part que les agents du FBI n'aient pas pris plus au sérieux la possibilité que Koresh orchestre un suicide collectif.

«Les agents du FBI ont fourni le prétexte dont Koresh avait besoin pour concrétiser ses prophéties, a-t-il dit au cours d'une entrevue. Il était déjà amplement clair que Koresh et son groupe croyaient à la description de la fin du monde dans la Bible.» □

CLINTON

Koresh est le coupable, dit Clinton

menée lundi par le FBI et la tragédie qui s'ensuivit.

L'enquête sera menée par les ministères de la Justice et du Trésor, qui ont autorité sur les agences fédérales impliquées dans l'affaire. Elle devra déterminer «ce qui s'est produit, pourquoi et si quelque chose aurait pu être fait différemment».

Critiques

Dans l'intervalle, questions et critiques se multipliaient hier aux États-Unis sur le bien-fondé de la décision du FBI de recourir à la force pour contraindre les fidèles de la secte des Davidiens à quitter ce qu'ils avaient eux-mêmes surnommé le «ranch de l'Apocalypse».

«Cette affaire a été mal gérée du début jusqu'à la fin. Peut-on encore douter qu'il aurait été préférable de laisser se poursuivre le face à face qui opposait depuis cinquante et un jours les policiers et les fidèles du Christ de Waco», affirmait hier le *New York Times*.

Tout en justifiant leur décision, les autorités fédérales ont été contraintes de reconnaître que les événements leur avaient donné tort.

«L'évaluation que nous avons faite de la situation s'est révélée erronée, a admis le directeur du FBI, James Sessions. Sachant ce que nous savons maintenant, nous avons évidemment eu tort.»

Les autorités ne pensaient pas que David Koresh mettrait à exécution la menace de suicide collectif qu'il avait pourtant brandie à maintes reprises depuis le début de la confrontation, le 28 février. «Aucun d'entre nous ne s'attendait à ce qu'ils se suicident», a reconnu hier le directeur du FBI.

Lundi soir, il avait déjà expliqué que le Sûreté fédérale «avait acquis l'assurance, en se fondant sur ses examens de David Koresh, sur ceux des psychologues et sur les déclarations répétées de Koresh, qu'il n'avait pas l'intention de se suicider.»

Différents facteurs ont influé sur la décision de forcer les événements et de ne pas laisser se prolonger plus avant un face à face qui en était déjà à son 51ème jour. Mme Reno a expliqué qu'on avait appris que des bébés étaient battus et que d'autres enfants étaient soumis à des sévices sexuels. En outre, les conditions sanitaires se détérioraient au sein de la place-forte, ce qui avait amené le secrétaire à la Justice à penser que la vie des enfants était de toute façon menacée. «Nous aurions pu pénétrer sur les lieux dans deux mois et trouver des enfants morts pour toutes sortes de raisons», a-t-elle soutenu.

Mme Reno a aussi expliqué que les spécialistes du FBI présents à Waco avaient besoin de repos et qu'aucune relève n'était disponible. Elle a reconnu que les experts étaient totalement frustrés par l'absence d'évolution de la situation et qu'ils avaient fini par penser que les Davidiens ne sortiraient jamais de leur camp retranché.

«Cela aurait pu arriver la semaine dernière, ou la semaine prochaine. Allions-nous rester là sans rien faire pendant encore un mois, deux mois, six mois?» s'est demandé un responsable du FBI qui a insisté pour garder l'anonymat.

Lorsque l'incendie a éclaté, le FBI a apparement été totalement pris au dépourvu. Les voitures des pompiers ont mis quarante minutes à arriver sur les lieux. Il était trop tard et tout était déjà réduit en cendres.

Pour des raisons de sécurité, les pompiers de Waco n'avaient pas été alertés par le FBI, qui craignait que les camions ne soient soumis au tir des Davidiens s'ils s'aventuraient trop près. Il semble en effet que la forteresse ait possédé des armes capables de tirer des roquettes jusqu'à trois kilomètres de distance. □

SOEURS

Quatre Soeurs de Sainte-Anne et leur péché mignon

Jean Perron, les joueurs faisaient ce qu'ils voulaient... Pat a eu ses bons côtés.»

Les Soeurs n'aiment pas les bagarres. Enfin, pas trop...

«On a peur lorsque nos joueurs se battent, on ne veut pas qu'ils se fassent mal, déclare Soeur Viau. Mais s'ils y vont, on ne veut pas qu'ils perdent...» ajoute-t-elle sur le ton de la confidence.

Soeur Trépanier a un petit côté Père Ovide. «Vous devriez voir Soeur Marie-Paule certains soirs où ça brasse! dit-elle en éclatant de rire. Elle se tient debout en donnant des coups de poing sur le dossier de son fauteuil et crie: *Donnes-y ça! Rentre-le dans la bande! Tapes-y sur le menton!*»

Soeur Marie-Paule se confesse, mais avec le ferme propos de recommencer: «Ce que j'ai trouvé le plus épouvantable depuis que je suis le hockey, c'est le Vendredi Saint, en 1984. Jean Hamel avait été blessé à l'oeil, je crois, en tout cas il saignait du visage. C'était terrible.»

Curt Leschyshyn marque: 1-0, Nordiques.

«On s'était dépêché de faire notre chemin de croix et nos prières et on était monté en vitesse regarder le match, note Soeur Viau. Le Canadien avait gagné!»

Sur la télé trône un buste de Mère Marie-Anne, qui a fondé les Soeurs de Sainte-Anne en 1850 et qui vient en quelque sorte d'être élue au Temple de la Renommée: «Mère Marie-Anne a été déclarée Vénérable par Rome le 14 mai 1991, souligne Soeur Trépanier. Dès 1850, elle a préconisé les écoles mixtes. C'était très mal vu à l'époque; mais les Soeurs de Sainte-Anne n'ont jamais eu peur d'être progressistes.»



Soirée difficile au cinquième étage du Collège des Soeurs de Sainte-Anne, où les Soeurs Laurette Viau, Laurette Trépanier, Claire Laurent et Marie-Paule Béland ont regardé leurs bien-aimés Canadiens perdre.

PHOTO DENIS COURVILLE, *La Presse*

Justement, le Canadien aurait besoin d'un peu d'aide de Mère Marie-Anne et de ses «connections» en très haut lieu: Scott Young vient de marquer et c'est 2-0 pour les Bleus.

N'y a-t-il aucune partisane des Nordiques chez les Soeurs de Sainte-Anne? «Oui, il y a Soeur Marie-Marthe, mais elle ne ne vient plus, explique Soeur Viau. Elle trouve que le hockey est rendu trop violent. Elle disait que les Nordiques n'avaient cessé de perdre depuis cinq ans et elle avait pitié d'eux.»

Mais les Nordiques n'ont pas besoin de charité chrétienne. Young vient de marquer son deuxième but du match et c'est 3-0.

«Je suis secouée», admet Soeur Béland.

«Jeudi, au Forum, justice sera faite», promet Soeur Laurent.

Soeur Trépanier voit un parallèle entre le hockey et sa vocation: «Je trouve ça très beau, ces jeunes qui travaillent si fort pour gagner. C'est une belle leçon de persévérance. S'ils vont si profondément en eux pour ce jeu, moi, à plus forte raison, j'essaie d'en faire autant comme religieuse. Je travaille pour le Bon Dieu et je fais partie d'une équipe de 18 soeurs. Et notre coach, c'est Jésus», dit-elle en faisant un beau grand sourire.

Le grand directeur-gérant dans le ciel a l'air de prendre pour les Nordiques: le match se termine 4-1 pour les Bleus.

«Les gens sont trop sévères pour Patrick Roy, souligne Soeur Viau. Lorsque j'écoute *Les amateurs de sport* à la radio, ils lui en mettent toujours bien trop sur les épaules. Les défenseurs ne nettoyent pas le devant du filet! Patrick est un de nos préférés.»

Peut-être parce qu'il est toujours à genoux? □

FRAGILE

«La francisation est un acquis fragile»

me de domination. Il s'agit au contraire d'une mesure spécifiquement conçue pour lui procurer, dans les faits, un statut égal afin de donner à la communauté francophone dans son ensemble un sentiment de sécurité culturelle nécessiare à son développement dans le contexte particulier qui est le sien en Amérique». Le but de la loi est «une égalité effective» des deux langues et non un traitement discriminatoire, insiste Québec.

«Au delà des apparences, il importe de demeurer conscient que l'enjeu réel qui se décide sous le couvert des plaintes soumises au Comité de l'ONU est l'instauration au Québec d'un régime de bilinguisme quasi généralisé dans le domaine de la publicité commerciale», affirmait Québec dans son plaidoyer. La loi 101 modifiée par la loi 178 est «une mesure législative qui tente d'établir un difficile et délicat équilibre entre les deux communautés linguistiques».

Après avoir fait référence aux problèmes économiques des Québécois francophones avant la Révolution tranquille, le plaidoyer rappelle le déséquilibre démographique entre francophones et anglophones en Amérique du Nord, une situation qui engendre la vulnérabilité de la langue française. Cette vulnérabilité s'est accentuée au cours des dernières décennies à cause de divers facteurs — diminution du pourcentage de francophones dans la population canadienne, baisse draconnienne du taux de natalité, force d'attraction traditionnellement exercée par l'anglais auprès des immigrants du Québec. Cette attraction a fait en sorte que «la plupart des résidants du Québec dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais et qui parlent une autre langue à la maison ont adopté l'anglais», rappelle le plaidoyer du Québec, en citant un rapport de Statistique Canada datant de 1990.

Pour le député Libman toutefois, l'argumentaire du Québec s'appuie sur de «vieilles statistiques» et joue sur la peur des Québécois quant à l'avenir du français. «Si j'étais francophone, j'aurais honte d'un tel plaidoyer; le français est parfaitement capable de se développer au Québec sans la prohibition de l'anglais.», a-t-il dit.

Critique du Parti québécois en matière linguistique, Mme Jeanne Blackburn a relevé que la défense soumise par Québec devant l'ONU était loin de se cantonner à des constats désuets comme l'avaient rapporté certains médias anglophones.

«C'est la démonstration que le français est toujours fragile au Québec», dit-elle, en affirmant mieux comprendre maintenant la détermination à l'Assemblée nationale de M. Bourassa et du ministre Gil Rémillard de ne pas rendre public ce playdoyer avant le conseil général du PLQ, qui doit statuer sur la question linguistique.

La voie judiciaire

En Chambre, le premier ministre Bourassa a souligné que «par courtoisie pour nos partenaires (le gouvernement fédéral)», le gouvernement du Québec s'en tiendrait à une convention qui veut que les argumentaires des parties ne soient pas rendus publics avant que la décision de l'ONU ne soit rendue. Car «ce qui est important pour les Québécois, c'est le contenu de la décision», a-t-il relevé.

À mots couverts, il a laissé entendre qu'il pourrait être tenté de laisser aux tribunaux la responsabilité de trancher sur la constitutionnalité de la loi sur l'affichage que son gouvernement a promise d'ici le 15 mai. En matière de langue, après l'adoption de la loi 101, le gouvernement du Parti québécois avait emprunté la voie des tribunaux et n'avait pas recouru à la clause «nonobstant» pour mettre sa loi à l'abri des dispositions de la charte fédérale des droits. «Ce qui est bon pour l'opposition peut être bon pour le gouvernement», a lancé M. Bourassa.

Pour le premier ministre, il est clair que le gouvernement du Québec comptait rendre public cet argumentaire une fois que le comité de l'ONU aurait rendu son verdict. Cette allégation a fait bondir toutefois M. Guy Héroux, qui avait réclamé ce document devant la Commission d'accès à l'information et la Cour supérieure — deux instances qui lui avaient donné raison. «Le gouvernement a toujours plaidé que ce document était strictement confidentiel et qu'il ne serait jamais question de le rendre public», a lancé hier M. Héroux. □

La Presse

Peu de chances que le Théâtre sans fil reprenne le *Grand Jeu de nuit* cet été

PIERRE GINGRAS

■ Le spectacle historique, le *Grand Jeu de nuit*, ne sera vraisemblablement pas présenté l'été prochain, a confié hier Normand Latourelle, président du Théâtre sans fil et promoteur de l'événement.

Devant l'opposition des résidants du Vieux-Montréal et le refus catégorique des autorités de la basilique Notre-Dame de permettre la tenue du spectacle sur le parvis de l'église comme ce fut le cas l'an dernier, le Théâtre sans fil n'a d'autre choix que de trouver un autre site et de modifier en profondeur le contenu des textes, les jeux de sons et de lumières ainsi que la bande de film d'une durée de 80 minutes, a-t-il confié.

«Ce spectacle était conçu spécifiquement en fonction de l'église Notre-Dame et du petit Séminaire. Il est impossible de répéter la même chose ailleurs, raconte-t-il. L'histoire, les éclairages, la bande cinématographique, il faudra changer beaucoup de choses. Et cela nécessite du temps et de l'argent, quelque chose comme 400 000 $.»

Présenté dans le cadre des festivités du 350e anniversaire de Montréal, le *Grand Jeu de nuit* avait attiré 110 000 spectateurs, et 94 000 d'entre eux ont payé leur billet, précise M. Latourelle, alors directeur de la programmation à la Corporation des fêtes. L'organisme avait d'ailleurs versé 1,1 million pour permettre la création de l'événement qui avait affiché des revenus similaires. La Banque de Montréal avait aussi versé 250 000 $ en commandite pour le spectacle.

Le maire Doré réagit

Très amer à la suite de la tournure des événements, notamment à la suite des protestations des résidants du Vieux-Montréal qui ne voulaient pas vivre les désagréments de l'an dernier, M. Latourelle a indiqué qu'un des représentants des groupes de pression avaient même promis publiquement d'aider financièrement le Théâtre sans fil pour déménager sa production. «J'ignore s'ils sont prêts maintenant à tenir parole», dit-il.

Pour l'instant, le Théâtre sans fil cherche un commanditaire qui pourrait permettre la présentation du spectacle cet été. «Dans les prochains jours, Montréal comptera une cinquantaine de chômeurs de plus, dit le président. En dépit du dynamisme des gens du Théâtre sans fil, à l'heure actuelle, il y a peu de chance que le spectacle revienne cet été.»

Hier, le maire de Montréal, Jean Doré, a déploré l'issue de cette affaire, mais il a indiqué que la tenue du spectacle était conditionnelle à une forme d'entente avec les résidants du Vieux-Montréal comme la Ville l'avait exigé. M. Doré croyait que les conditions exigées du producteur par la Ville auraient pu satisfaire les résidants du secteur, mais ce ne fut pas le cas.

Le maire a dit être convaincu que le *Grand Jeu* du Théâtre sans fil était une façon nouvelle de faire ce type de production et la recette avait un avenir intéressant. Il a confié d'ailleurs que la Ville tenterait d'aider le producteur à trouver un autre site. Il a ajouté qu'il voulait être «le plus *facilitateur* possible» pour aider le Théâtre sans fil à développer sa production et à devenir une entreprise culturelle capable d'exporter son produit.

La grève du zèle des contrôleurs routiers prive déjà le Trésor public de 555 000$

ANDRÉ CÉDILOT

■ Depuis le 9 mars, les contrôleurs routiers du Québec, excédés de ce que le gouvernement ne respecte pas une sentence arbitrale, n'émettent pratiquement plus de contraventions aux camionneurs qui enfreignent les lois sur le transport.

D'après un document de la Société de l'assurance-automobile du Québec, dont *La Presse* a obtenu copie, cette «grève du zèle» pourrait priver le trésor québécois d'au moins 2,5 millions d'ici la fin de la période de dégel, le 25 mai.

En seulement trois semaines, du 13 au 30 mars, la SAAQ affirme avoir perdu 555 222 $. Advenant un fonctionnement normal de ses opérations, elle s'attendait à percevoir 730 569 $ en amendes de toutes sortes, mais elle a reçu seulement 172 347 $.

Durant cette période, les contrôleurs routiers ont distribué cinq fois moins de contraventions qu'en 1992. De fait, depuis le début du conflit, ils se contentent généralement de remettre des avis de 48 heures aux conducteurs fautifs!

Les quelque 200 agents de la paix à l'emploi de la SAAQ ont entrepris ces moyens de pression au début de mars après avoir appris que le ministre responsable du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, refusait de se conformer à une décision arbitrale qui leur accordait les mêmes augmentations de salaires qu'aux gardiens de prison et aux agents de conservation de la faune.

Dans un jugement rendu le 18 janvier dernier, Me Gilles Desnoyers faisait passer le salaire des contrôleurs routiers de 37 584 $ en 1990 à 42 031 $ en 1993. «En toute équité, les contrôleurs routiers doivent être traités de la même façon que les agents de conservation dont les tâches ont été augmentées de façon aussi significative que les leurs», conclut en substance l'arbitre du ministère du Travail.

Exceptionnellement, les dirigeants du gouvernement ont décidé de ne pas suivre les recommandations de l'arbitre qui octroyait aux contrôleurs routiers les mêmes ajustements salariaux à la hausse que ceux consentis aux gardiens de prison et aux agents de conservation pour les nouvelles tâches qu'ils doivent assumer depuis qu'ils ont été intégrés à la SAAQ en 90.

Grosso modo, le gouvernement provincial s'en tient aux augmentations statutaires de 5,3 p. cent, 5 p. cent, 3 p. cent et 1 p. cent qui ont été offertes aux agents de la paix de la fonction publique pour les années 90, 91, 92 et 93.

Le président de la Fraternité des constables du contrôle routier du Québec, Guy Lalumière, trouve «injuste et malhonnête» que le gouvernement ne se soumette pas à la décision de l'arbitre, lequel avait justement le mandat de régler le litige entre les deux parties.

«Le gouvernement veut que les syndicats suivent les règles du jeu, mais il impose ses conditions quand le jugement ne fait pas son affaire», s'insurge l'officier syndical qui entend écrire au premier ministre Robert Bourrassa pour lui faire part de ses doléances.

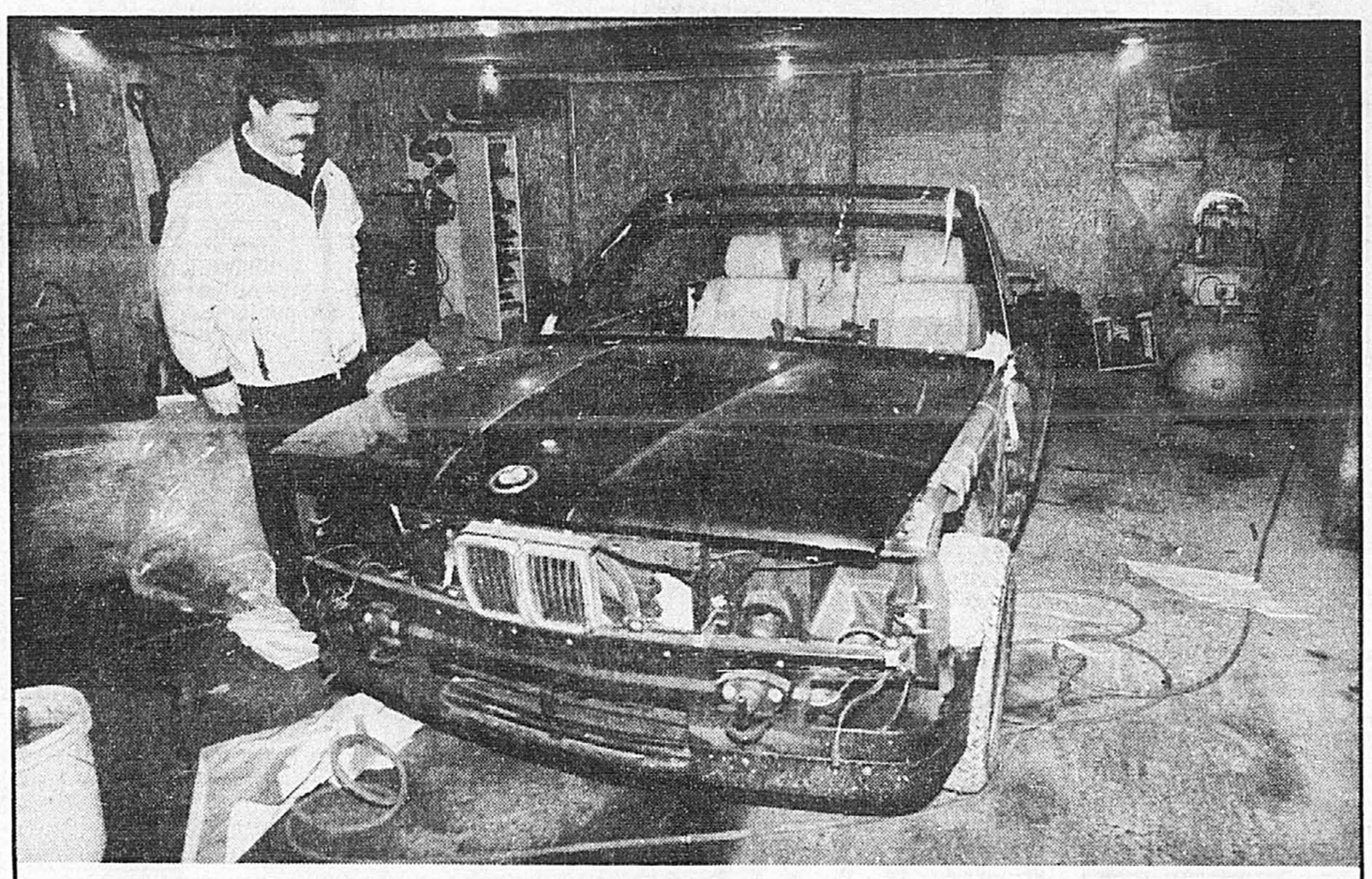


PHOTO DENIS COURVILLE, *La Presse*

Un réseau de vols d'autos luxueuses démantelé

Un réseau de voleurs de véhicules haut de gamme dont l'atelier de transformation et de découpage occupait discrètement plusieurs bâtiments d'une ferme, au 171, chemin Haut-de-la-Rivière, à Saint-Damase, dans la région de Saint-Hyacinthe, a été démantelé hier après-midi par les policiers de la CUM. Quatre individus âgés de 22 à 51 ans ont été surpris en flagrant délit à l'intérieur d'une grange où étaient remisées plusieurs voitures de luxe dérobées récemment dans la région métropolitaine, dont une BMW 1993 d'une valeur de 80 000 $.

Un Nouveau Montréal juste à côté du Vieux!

YVON LABERGE

■ Depuis le temps qu'on l'attendait, il est enfin là le Faubourg Québec, juste à l'est du Vieux-Montréal, sur un terrain d'un million de pieds carrés pouvant accueillir environ 2000 logements en condominium.

En fin d'avant-midi hier, il y avait foule dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville de Montréal pour l'annonce de l'adjudication du premier des six îlots du projet au Groupe immobilier Gazaille.

D'entrée de jeu, le maire Jean Doré a dit croire que le Faubourg Québec peut offrir une alternative à l'étalement urbain et séduire les Montréalais à cause de la proximité du fleuve, du Vieux-Port, du Vieux-Montréal et du centre-ville.

Le Groupe immobilier Gazaille a acquis de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) l'îlot formé des rues Notre-Dame, Berri, de la Commune et Saint-Hubert au coût de 4,5 millions de dollars pour la construction de 250 logements en condominium.

Les travaux débuteront en octobre prochain et les premiers résidants prendront possession de leur logement en juillet 1994. Coût de l'investissement: 45 millions de dollars.

Auparavant, la Ville de Montréal aura prolongé les rues Saint-Hubert et de la Commune, procédé à la pose des infrastructures, démoli et reconstruit le pont de la rue Notre-Dame sous lequel seront éventuellement regroupés commerces et aires de services du Faubourg Québec.

À la SHDM, comme à la mairie, on parle du Faubourg Québec comme d'un nouveau quartier plutôt que d'un projet immobilier et, comme l'a dit le maire hier, d'un Nouveau Montréal juste à côté du... Vieux!

Sur dix ans, les 2000 logements qu'on prévoit construire auront créé 8000 emplois et nécessité des investissements de 350 millions de dollars. Les condos se vendront entre 95 000 $ et 200 000 $ selon qu'ils auront 700 ou 1500 pieds carrés.

Cela dit, le maire de Montréal ne craint pas que le Faubourg Québec soit boudé par les acheteurs à cause notamment de la qualité de vivre au bord de l'eau et de la vie paisible et sécuritaire que pourront y mener les résidants.

Plus de 300 logements sont réservés pour des coopératives d'habitation ou des résidences pour les personnes âgées. Les groupes communautaires du Centre-Sud ont par ailleurs obtenu que la SHDM acquiert et rénove 665 logements dans le quartier situé au nord du Faubourg Québec.

Le plan de développement du Faubourg Québec sera présenté demain soir au Comité conseil de l'arrondissement Ville-Marie, au Marché Bonsecours.

L'EXPRESS DU MATIN

POLICIER CONDAMNÉ

■ Jean-Claude Sicard, policier de Saint-Basile-le-Grand, devra purger une peine de six mois de prison pour des agressions sexuelles commises sur des adolescentes entre 1962 et 1988. C'est lundi matin que le juge Denys Dionne, siégeant à Longueuil, a imposé sa sentence relativement aux sept chefs d'accusation pour lesquels Sicard avait été reconnu coupable la semaine dernière. Le policier Sicard, un père de famille dans la cinquantaine, avait été arrêté en avril 1991, époque durant laquelle il s'occupait également de l'organisation Rêves d'enfants. Trois victimes d'attouchements sexuels ont été entendues au cours du procès qui s'est échelonné sur plusieurs mois.

CINQ JEUNES ARRÊTÉS

■ Cinq adolescents, trois Blancs et deux Amérindiens, et un adulte ont été arrêtés à la suite de délits commis à Oka et ils comparaîtront devant les tribunaux à Saint-Jérôme. Deux des jeunes arrêtés (15 et 17 ans) auraient lancé le 25 janvier et le 25 mars des cocktails chimiques dans des résidences du secteur de la rue des Pins, au bas de la pinède. Dans un cas, un homme de 59 ans a été sérieusement brûlé quand il a voulu prendre dans ses mains une bouteille qui venait d'être lancée dans son logis. Trois autres adolescents, de 14 et de 15 ans, ont aussi été appréhendés par des policiers du détachement de Saint-Eustache de la Sûreté du Québec pour un saccage qui a causé des dommages de l'ordre de 10 000 $ à l'école Sainte-Marguerite.

EXTRADITION POUR FRAUDE

■ Une femme de 34 ans de Pierrefonds, Kathy Norris, a été extradée des États-Unis vers le Canada, en début de semaine, relativement à une fraude de plus d'un million de dollars commise aux dépens de son ex-employeur. Comptable pour RMA Management, Kathy Norris administrait notamment les recettes des restaurants La Tulipe noire et le Pavillon de l'Atlantique, entre 1988 et 1991. C'est durant cette période que des sommes totalisant 1,1 million auraient été détournées. La fraude a fini par être découverte à la suite de pressions du fisc fédéral. Exilée à Fort Lauderdale, en Floride, Kathy Norris a été retrouvée et arrêtée, le 1er avril dernier, par la police américaine. Elle a été inculpée hier au palais de justice de Montréal.

DÉCÈS DE P.L. DELORME

■ Pierre-Luc Delorme, président fondateur et ancien directeur général de la Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida, est décédé la semaine dernière. Un dernier hommage lui sera rendu, ce soir, au salon Magnus Poirier situé au 6520, Saint-Denis. Les obsèques auront lieu demain à 11 h.

SAISIE DE CIGARETTES

■ Normand Lalande, 48 ans, a été arrêté à sa résidence de Saint-Augustin la semaine dernière alors qu'il transigeait une caisse de cigarettes de contrebande avec un agent double de la sûreté municipale de Mirabel. La fouille de la résidence a résulté en la saisie de cigarettes et tabac de contrebande d'une valeur sur le marché de près de 5600 $, ainsi que d'une voiture et de l'argent provenant de la vente de cigarettes. Lalande fait face, au palais de justice de Saint-Jérôme, à une accusation de possession de cigarettes et tabac de contrebande.

NOUVEAU
CHEZ
GERMAIN LARIVIÈRE
de
STE-ROSALIE
LA GAMME COMPLÈTE DES APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS
KitchenAid





LAVE-VAISSELLE
• Utilisent 25% moins d'eau chaude
• Aucun prérinçage
• Paniers inférieur et supérieur utilisables à 100%
• Garantie complète 25 ans sur cuve et intérieur de porte en porcelaine Tridura*

LAVEUSES
• Capacité extra-grande
• Panier de lavage en porcelaine Tridura*
• Transmission à entraînement direct (pas de courroie) garantie pour 10 ans

SÉCHEUSES
• Capacité extra-grande
• Protection de vêtements Smooth-Guard*
• Tambour garanti pour 15 ans

NE PAYEZ QU'EN OCTOBRE 1993 SEULEMENT
25% D'ACOMPTE APRÈS ACCEPTATION DU CRÉDIT

GERMAIN LARIVIÈRE
1970 Ltée

OUVERT LE DIMANCHE de 10 h à 17 h
4060, boul. Laurier
Sainte-Rosalie
Montréal: 866-8691
Extérieur de Montréal: 1-800-363-1336

Trains de banlieue: Elkas se dit prêt à négocier avec les municipalités

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ Le ministre des Transports du Québec, M. Sam Elkas, estime que l'État ne doit pas assumer la totalité des coûts d'exploitation (les déficits résiduaires) des systèmes de trains de banlieue. Aussi rejette-t-il les suggestions faites en ce sens par certaines administrations municipales. Mais il est prêt à négocier à cet égard et, quoi qu'il advienne, il se donne jusqu'au 24 juin pour établir un consensus avec les municipalités.

M. Elkas commentait ainsi, hier, les propos que le président de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, M. Robert Perreault, tenait lundi devant les membres de l'American Public Transit Association (APTA) réunis en congrès. M. Perreault avait alors annoncé qu'un «compromis acceptable», relatif au paiement du déficit annuel prévu (six millions environ) — compromis dont il n'a pas révélé la nature —avait été présenté au ministre Elkas.

Selon des indications cette proposition n'est pas étrangère à certaines autres suggestions qui concernent l'imposition d'une taxe supplémentaire sur l'immatriculation des voitures automobiles.

Le ministre a dit que, contrairement à ce qu'on laisse entendre, il est loin de traîner de la patte au sujet de l'implantation des trains de banlieue. C'est lui, rappelle-t-il, qui a instauré la réorganisation du système de Rigaud-Deux-Montagnes; c'est le gouvernement du Québec, précise-t-il, qui a assumé les frais d'immobilisation; les coûts des déficits résiduels, aussi, de ces lignes. C'est son gouvernement, aussi, qui crée un système intégré (les quatres lignes Montréal-Saint-Jérôme-Terrebonne; et Montréal Saint-Hilaire-Saint-Jean) et qui se propose d'en assumer tous les frais d'immobilisation. C'est lui, enfin, rappelle-t-il, qui a la volonté de verser 4,5 millions pour l'achat de quelque 80 wagons du Go-Transit de Toronto. Signalons à cet égard que le gouvernement du Québec vient de laisser passer les délais d'une option d'achat; mais il conserve, pour un temps encore, un droit de premier refus sur ce même équipement.

Mais M. Elkas n'en démord pas. Il ne reviendra pas sur le principe du désengagement de l'État relativement aux frais d'exploitation, principe mis en application par son gouvernement en matière de transport public. Il faudra, dit-il — ce qu'elles refusent — que les commissions intermunicipales de transport contribuent, d'une manière ou d'une autre, à payer les déficits d'opération.

Les municipalités doivent comprendre, explique-t-il, que la création de systèmes de trains de banlieue leur est profitable; autrementc'est l'engorgement automobile et la coupure d'avec le centre-ville. Elles doivent comprendre, insiste-t-il, que les 65 000 passagers devant être transportés par le nouveau réseau de banlieue permettront une réduction de «dizaines de milliers» d'automobiles. Il continue en tout cas de discuter avec les administrations municipales.

Le ministre reconnaît que l'Ontario assume tous les frais d'équipement et d'opération des lignes de trains de banlieue de Toronto. Mais il croit que ce gouvernement cherche à modifier cette politique.

Les employés cadres des diverses organisations municipales régionales de Montréal, quant à elles, ne cessent de souligner que le Québec devient, avec Terre-Neuve, la seule province à ne pas reconnaître sa responsabilité financière ultime en matière de «déficits résiduels».

Mais alors, demande-t-on au ministre, si l'État ne souhaite pas financer tous les frais d'équipement et d'opération des systèmes de transport ferroviaire, pourquoi le fait-il pour les autoroutes?

Eh bien le ministre répond que son gouvernement envisage justement de privatiser les grandes autoroutes: «on pense à cela, dit-il résolument».

UNE CHANCE UNIQUE S'OFFRE À VOUS !



CONDITIONS : - Offres valides jusqu'au 15 mai 1993
- Prise de possession le 1er juin 1993
- Prix non-négotiables

Maître Constructeur

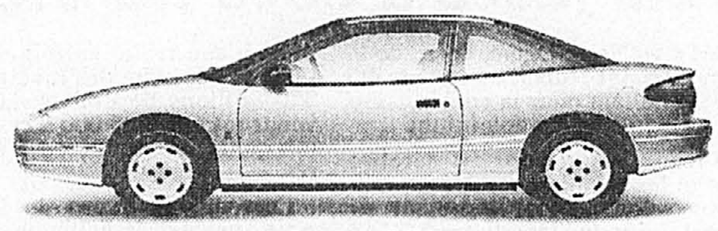
La T.P.S. et la T.V.Q. sont incluses dans nos prix

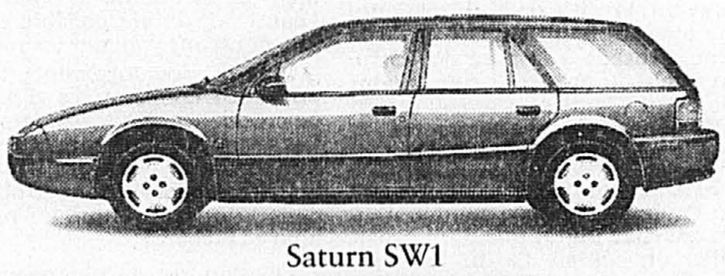
Les Châteaux DeCasson
Phases II et III

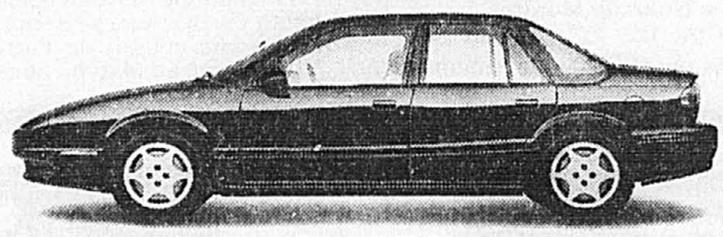
Autres modèles disponibles dont: La Comtesse
2 c.c. 1650 pi. ca. 249 000 $ ► 179 000 $

Bureau des ventes: 795, Muir, St-Laurent
744-1225
Lun., mar., mer.: De 13 h. à 20 h.
Jeu., sam., dim.: De 13 h. à 17 h.

Voici enfin une espèce en voie d'expansion.


Saturn SC1


Saturn SW1


Saturn SL2

Trois genres. Sept spécimens, à deux, quatre ou cinq portes. Une population de 19 concessionnaires au Québec, 251 en Amérique du Nord. Et des propriétaires tellement heureux qu'ils n'en finissent plus de se reproduire, surtout par le bouche à oreille. Saturn, c'est l'avènement de l'*Auto Satisfaciens* : une nouvelle espèce en voie d'expansion...

SATURN

L'automobile réinventée de toutes pièces.

CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES SATURN:

SATURN SAAB ISUZU DE BLAINVILLE
Blainville 437-6317

LAPRAIRIE SATURN SAAB ISUZU
La Prairie 659-8994

ROYAL SATURN SAAB ISUZU
LaSalle 365-2195

BOURASSA SATURN SAAB ISUZU
Duvernay, Laval 385-9191

DÉCARIE SATURN SAAB ISUZU
Montréal 483-5555

HOCHELAGA SATURN SAAB ISUZU
Montréal 251-1552

GRENIER SATURN SAAB ISUZU
Terrebonne 964-1374

WEST-ISLAND SATURN SAAB ISUZU
Roxboro 684-3161

SATURN SAAB ISUZU SOREL-TRACY
Tracy 746-1227

GRAVEL SATURN SAAB ISUZU
Place Ville Marie 861-2000

Les citoyens de Longueuil près de bloquer un règlement d'emprunt

GEORGES LAMON

■ Pour le moment, tout indique que les Longueuillois sont sur le point de rejeter le règlement d'emprunt de 269 000 $ qui devait être consacré aux travaux de pavage de trois entrées de stationnement au Port de plaisance de Longueuil, situé sur la rive du fleuve le long de la route 132.

En effet, jusqu'ici et en deux jours, 1136 citoyens sont allés signer le registre à l'hôtel de ville de Longueuil. Rappelons que les citoyens ont jusqu'à mercredi 19 heures pour bloquer ce règlement d'emprunt qui touche l'ensemble des citoyens de la ville. Pour que le règlement soit rejeté, il faut que 1610 citoyens s'y opposent.

Il semblerait que le temps froid et pluvieux des derniers jours ait ralenti les opposants pour aller faire la queue à l'hôtel de ville de Longueuil pour signer le registre. Ainsi lundi 670 citoyens s'étaient déplacés dont 200 au cours de la dernière heure. Hier, le rythme des opposants s'était accéléré au grand bonheur du Parti civique de Longueuil, initiateur de cette mobilisation générale.

De mémoire de Longueuillois, on ne se souvient pas qu'un règlement d'emprunt ait déclenché une telle mobilisation du milieu. À l'hôtel de ville, on reconnaît aussi que rarement l'ensemble des citoyens s'est prononcé contre un règlement d'emprunt. D'ailleurs, un règlement d'emprunt de 800 000 $ pour divers travaux à ce complexe nautique, et adopté par le conseil il y a un an, n'avait soulevé aucune protestation de la part de citoyens.

Le chef du Parti civique de Longueuil, Gisèle Hamelin, qui est à l'origine du mouvement contre ce règlement considéré comme «la goutte d'eau qui a fait déborder le vase», s'est dit très optimiste et confiante que la population allait «donner un message clair à l'hôtel de ville». «Nous voulons dépasser le minimum de signatures requis, déclarait hier soir à *La Presse*, Mme Hamelin, très heureuse de la tournure des événements. Nous avons dû faire un effort surhumain pour mobiliser les gens contre un règlement dont ils n'ont que peu entendu parler.»

Pour l'opposition officielle au conseil municipal de Longueuil, ce défi qu'elle s'est donné représente également un premier test auprès des citoyens envers l'administration du maire Roger Ferland. Mme Hamelin reconnaît que l'opposition à un règlement d'emprunt ne fait pas partie de la tradition des Longueuillois. Mais, avec cette dépense qu'elle juge «superflue voire indécente», elle sent vraiment chez eux «un ras-le-bol».

De son côté, Gilles Benoit, résidant de Longueuil depuis 1971, estimait que cet emprunt n'était en fait que du «gaspillage d'argent», et cela d'autant plus que 90 p. cent des Longueuillois, ne possédant pas de bateau, ne se servent pas du port de plaisance. «Si on tient absolument à faire ces travaux, qu'on les fasse payer par les propriétaires de bateau. Mais qu'on n'impose pas ce fardeau à toute la population.»

Ellen Gabriel refuse de révéler au coroner le nom de gens armés qui se trouvaient dans la pinède d'Oka

ROLLANDE PARENT
de la Presse Canadienne

■ De crainte de passer pour traître, Ellen Gabriel, porte-parole mohawk d'une faction du Longhouse, a vertement refusé hier de fournir des informations susceptibles d'aider le coroner Guy Gilbert à déterminer quels hommes armés se trouvaient dans la pinède d'Oka le 11 juillet 1990 lors de l'assaut de la Sûreté du Québec (SQ).

«Selon nos lois, ce serait une trahison de vous donner des noms. Je ne veux pas aller contre nos lois. Je ne veux pas être une traître, comme Ellen Gabriel», a répondu Mme Gabriel au représentant du coroner qui cherchait à savoir qui avait tiré sur le caporal Marcel Lemay qui a perdu la vie au cours de l'affrontement armé survenu dans la pinède.

«Je n'impliquerai personne. Même si je savais qui a tiré je ne pourrais pas le dire. Il faudrait au préalable qu'il y ait une discussion là-dessus et que le Grand Conseil se prononce», a-t-elle ajouté.

Mme Gabriel a ensuite expliqué qu'il revenait aux femmes de la communauté de protéger le territoire en cas de menace et d'aller de l'avant pour ce faire, même au risque d'être arrêtées. Quant aux hommes, ils ont la responsabilité de protéger les gens par tous les moyens nécessaires.

Était-ce la stratégie qui a prévalu le 11 juillet 1990, a demandé Me Richard Masson, au nom du coroner.

«Si c'est une stratégie, c'est notre affaire», a-t-elle lancé.

La stratégie impliquait-t-elle le recours aux armes, a poursuivi Me Masson.

«Si une personne agressive munie d'une arme menace votre femme et vos enfants, allez-vous vous ranger et dire que vous ne croyez pas au recours aux armes? Allez-vous attendre qu'ils meurent», a-t-elle demandé à Me Masson.

Elle a suggéré que «peut-être des individus ont agi de leur propre chef».

Mme Gabriel a ensuite rappelé la déclaration faite par le témoin précédent, Michael Dostater, porte-parole de la communauté mohawk de Oswego, en Ontario, voulant que la loi internationale permette de se défendre quand on est attaqué.

Dans son long témoignage évasif où fourmillaient les «je ne sais pas», M. Dostater n'avait cependant pas voulu préciser si la grande loi de la Confédération des six nations approuvait le recours aux armes. «Quand on est attaqué, il est difficile d'attendre l'autorisation avant de répliquer», s'était-il contenté de dire.

Il importe de rappeler qu'il y a une dizaine de jours, Allen Gabriel membre du Longhouse mais d'une autre faction que celle d'Ellen Gabriel, avait confié au coroner avoir quitté la pinède le 5 juillet 1990 quand il est devenu clair que certains Mohawks étaient prêts à maintenir les barricades à tout prix et à recourir aux armes si nécessaire.

Quelques jours plus tard, même s'il craignait pour la sécurité de sa famille, il avait déposé une cassette audio des communications radio s'étant déroulées avant et après la fusillade du 11 juillet 1990.

On pouvait y entendre une femme dire: «S'ils avancent encore, c'est votre affaire». Un homme avait répliqué: «S'ils avancent encore, les hommes vont prendre les affaires en main».

Mme Gabriel poursuivra son témoignage aujourd'hui.

Un gaz au poivre de cayenne, largement utilisé ailleurs, aurait pu aider les policiers à maîtriser Kordic

ANDRÉ BELLEMARE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Les corps policiers québécois pourraient bien être autorisés dans un proche avenir à recourir à un nouveau moyen afin de venir à bout d'un individu qui résisterait à son arrestation: un gaz appelé Capstun composé de poivre de cayenne.

Quand une personne donnerait du fil à retordre aux forces de l'ordre, le policier pourrait, en dernier recours, lui lancer un jet de Capstun au visage et le neutraliser dans les secondes suivantes sans danger pour quiconque.

L'existence et l'utilisation de ce gaz par environ 650 corps de police et d'institutions pénitenciaires au Canada et aux États-Unis ont été expliquées hier à l'enquête du coroner Gérald Locas sur les causes de la mort de John Kordic, par un expert en techniques et formation policière, M. Pierre Rémillard.

Ce dernier a précisé que le Capstun, déjà autorisé en Ontario et à Vancouver, a jadis été employé dans des circonstances semblables à celles du 8 août 1992 lors de l'arrestation de Kordic dans une chambre de motel de l'Ancienne-Lorette.

L'athlète de 27 ans, présumément intoxiqué par la drogue, devait mourir avant l'arrivée de l'ambulance à l'hôpital, peu après 23 h.

M. Rémilllard, qui a longtemps enseigné à l'Institut de police de Nicolet et qui vient d'être embauché par Hydro-Québec pour participer à la mise sur pied d'un corps de constables spéciaux, n'a pu être en mesure de dire ce qui serait arrivé le soir du 8 août si ce gaz vait été utilisé au lieu des moyens traditionnels.

Jusqu'à maintenant, il n'y a eu aucune plainte contre l'utilisation du Capstun et il n'existe pas de contre-indications à son emploi. Il faut cependant faire preuve de prudence parce que son utilisation, dans une pièce ou une chambre, peut affecter tous les occupants et non seulement la personne visée, notamment.

Le filet requin

Le coroner Locas, qui semblait passablement intéressé par cette nouvelle méthode d'intervention policière, pourrait en faire la recommandation aux autorités gouvernementales, bien que ces dernières étudient déjà la question.

Un comité du ministère de la Sécurité publique procède actuellement à l'examen de l'utilisation du Capstun, de ses conséquences et de son impact.

Par ailleurs, le coroner s'est intéressé également à la possibilité du recours à un «filet requin» que l'on jetterait sur un individu pour ensuite le maîtriser.

M. Locas a expliqué qu'un citoyen lui avait écrit une lettre pour lui faire cette suggestion.

M. Rémillard a précisé que l'on ne peut prendre quelqu'un au filet dans une chambre ou une petite pièce en raison du manque d'espace. De plus, un individu aurait de vives réactions à la vue de ce filet, surtout si cette personne souffre déjà d'angoisse.

M. Rémillard, qui témoignait pour une deuxième journée hier, a de nouveau été interrogé par le procureur du coroner, Me Jean-Guy Picard. Les questions de ce dernier ont toutefois soulevé à maintes reprises des objections de la part de l'avocat de la famille Kordic, Me Paul Bouchard, et celui des assureurs des ambulanciers, Me Gratien Boily.

Ceux-ci ont refusé d'entendre le témoin apprécier les divers éléments de preuve apportés depuis le début de l'enquête, voilà 35 jours. Ils ont argué que ce rôle appartenait au coroner et à lui seul.

M. Rémillard a cependant trouvé peu à redire sur les actions et les gestes des policiers le 8 août. Selon lui, les agents ont respecté la plupart du temps les règles de l'art dans une intervention policière.

M. Rémillard poursuivra son témoignage lundi prochain seulement. Entre temps, le Dr René Blais, un autre témoin expert, prendra place aujourd'hui à la barre. Le Dr Blais est directeur général du centre antipoison (du Québec) au Centre hospitalier de l'université Laval.

Chaussures sport



largeur "EEE" seulement
exclusivement chez BOVET

Clarks

Solde 99,99

Prix courant 140$

Superbe chaussure sport CLARKS légère et confortable pour le printemps et l'été. Empeigne de cuir véritable et semelles de polyuréthane. Brun, pointures 6 à 11, avec 1/2 pointures, largeurs EEE. Noir, pointures 6 à 12 avec 1/2 pointures,(sauf 10-1/2), largeur EEE.

Bovet

* Carrefour Angrignon 366-0762
* Carrefour Laval 687-1670
* Centre Eaton (niveau métro) 849-9281
* Promenades St-Bruno 653-5100
* Centre Rockland 735-5441
* Galeries d'Anjou 353-6310
* 4475 bd Métropolitain 374-4555
* Fairview Pte-Claire 694-9050

Les Dauphins-sur-le-parc

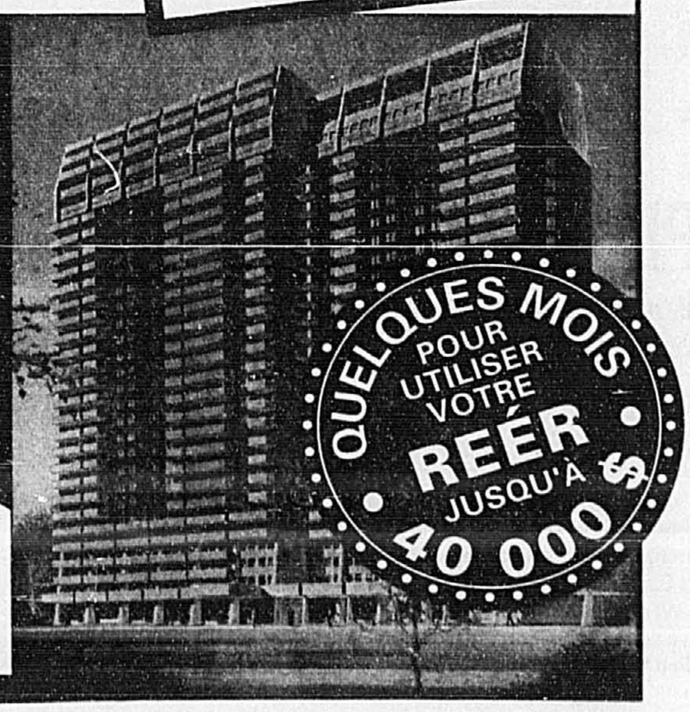
INCROYABLE

SPÉCIAL DU PRINTEMPS

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE POUR
499 $
PAR MOIS, TOUT COMPRIS
Paiement mensuel basé sur prix de vente de 53 475 (condominium studio) comptant de 15%, hypothèque de 7¼%, taxes, frais de condo, chauffage et eau chaude inclus.
Cuisines et électroménagers haut de gamme
Superbe piscine et salle d'exercice au 27e étage
Commerces au rez-de-chaussée
Surveillance permanente

Studio 53 475 et +
1 ch à c. 71 025 et +
2 ch à c. 92 475 et +
3 ch à c. 112 350 et +

EXEMPTS DE TPS ET TVQ



3535, rue Papineau
(près de Sherbrooke)
Montréal

Heures de visite : lun., mar., mer., : 14 h à 20 h • jeudi : 14 h à 18 h • sam., dim. : 13 h à 17 h
524-7586



Robert Duguay

Les secrets de la Main...

La *Main* se morfond sous la pluie; même que le matin, à l'heure où les marchands entreprennent leur journée, il a neigé, c'est le boucher hongrois lui-même qui me l'a affirmé; il a posé son couteau, s'est essuyé les mains et m'a servi mes saucisses en disant: «Il a neigé ce matin».

Sur la *Main* toujours, mais plus au sud, juste en haut de Prince-Arthur, une boutique d'antiquités, le bric-à-brac traditionnel: chandeliers, affiches, horloges, luminaires, bibelots, odeurs de cire, conversations feutrées et rares curieux qui se déplacent en prenant garde de ne rien accrocher, les bras collés au corps, et qui s'extasient devant un portrait de son directeur de chorale par Léo Ayotte, ou un *club chair* ayant appartenu à Duplessis, certificat d'authenticité disponible.

Le marchand est sympathique, il ne demande pas mieux que de m'instruire. Sa boutique était autrefois occupée par une banque portugaise, non, les affaires ne roulent pas...

— Montrez-moi ce que vous avez de plus précieux.

Il s'est longtemps tordu la bouche avec sa main droite en se demandant s'il allait me révéler son secret. Il a finalement cédé et m'a prié de le suivre au sous-sol par un escalier étroit et encombré. «Attention de ne pas te cogner la tête... J'ai un scoop pour toi.»

Après avoir enjambé quelques carcasses de meuble sans valeur, il s'est arrêté devant une forme cachée sous un drap blanc. «Regarde bien.» D'un geste emphatique, il a tiré sur la housse pour faire apparaître ce qui m'a d'abord semblé un canapé plutôt ordinaire; ordinaire jusqu'à ce que je découvre la finesse des appuie-bras à tête de canard et... la croix gammée sculptée au centre de la ceinture de bois sombre.

Le marchand m'a regardé par en-dessous, fier de m'entendre exhaler un «haaa...» de surprise, et il m'a laissé languir un bon moment avant de dénoncer l'individu méprisable qui affichait une telle horreur dans son salon vers le milieu des années 30.

Il m'a fait jurer de ne pas révéler son nom tant que toutes les preuves historiques n'auront pas été rassemblées, prouvant hors de tout doute l'authenticité du meuble et de l'histoire qui l'accompagne; et il a soigneusement replacé la housse.

La Main est remplie de mystères...

* * *

Juste au nord de Rachel, en face de la caisse d'économie des Portugais, Karls, marchand de chaussures depuis 56 ans; immense, le patron bougonne des commandements à ses deux commis blasés, fait les prix et entretient un étonnant désordre d'espadrilles, de bottines, sandales et autres escarpins qui débordent des étagères et que seul un miracle empêche de débouler. Un commerce à ne pas rater dans une tournée des lieux historiques de la Main.

Mon guide m'entraîne ensuite chez Schreter, au coin de Marie-Anne, un autre haut lieu du commerce traditionnel; planchers de bois qui craquent, fouillis monumental, deux paires de BVD pour 5 $, chemises de soie brute à 25 $, clientèle bigarrée.

Plus loin, au nord de Duluth, G Sharp, le bar de blues le mieux caché en ville; les boutiques portugaises, robes de mariée mélangés aux objets de piété, aux victuailles et au *disco de ouro* de Jorge Ferreira...

Le *club espanol de Québec* où l'on peut bouffer le mercredi soir, ambiance traditionnelle assurée; la balustre de bois au deuxième étage, en haut de Diane Boucherie, un toit à tourelle qui menace de tomber en ruines et dont il faudrait bien s'occuper pour que la Main conserve son cachet; les charcuteries, les boulangeries (les muffins à la rhubarbe de Levines), quelques librairies et restaurants, la fabrique de monuments funéraires, le clos de bois, la piscine Schubert, au coin de Bagg; la maison de Leonard Cohen en face du parc.

De Sherbrooke à Mont-Royal, Michel Prescott, le conseiller municipal, m'a enseigné les beautés de son quartier.

Il m'a présenté les éditeurs des deux journaux portugais, les patrons de restaurants, un ébéniste de renom, il m'a raconté la petite histoire des édifices et des gens; il plaidé pour une intervention plus sérieuse de la part de la ville pour assurer la qualité de vie des résidants, menacée par la clientèle des bars: «Vols, batailles, bris d'autos, musique trop puissante, bouteilles cassées, envahissement des terrains privés, coups de feu, viols et meurtres», spécifie la pétition envoyée au capitaine de police et au député.

* * *

Bifurquons vers cette enseigne, là-bas, qui annonce le «Roi du souvlaki».

M. Jimmy y tient table depuis près de 20 ans; au boeuf, au porc ou à l'agneau, à deux pour 5,55 $, accompagnées de frites, de laitue et d'une tranche de tomate, la réputation de ses brochettes a franchi depuis longtemps les limites du quartier.

Il m'a offert un café, une goutte de métaxa? non merci, et je l'ai poliment écouté me raconter ses histoires de taxes terribles qui engloutiraient les petits commerçants, du libre-échange néfaste, et de ce locataire qui a quitté son logis sans lui avoir fait parvenir d'avis. «Je ne pouvais quand même pas l'attacher...»

Mais le souvlaki, M. Jimmy, en êtes-vous vraiment le king?

«J'en vends à toutes les nations, chinois, juifs, noirs... et ils en redemandent», affirme-t-il.

«Le souvlaki, ce n'est pas comme le hamburger et le hot dog et autres mélanges», poursuit-il avec une grimace de mépris, comme si la seule énumération de ces nourritures impures lui laissait un goût désagréable au palais. «D'abord, quand tu manges un souvlaki, tu vois ce qu'il y a dans ton assiette...»

À moins qu'il soit enveloppé dans son pita?

«Le pita, ce n'est pas grec. Un vrai souvlaki, demande à n'importe quel amateur sérieux, ça se mange comme ça, avec une salade...»

Le secret, paraît-il, c'est la marinade... Jimmy tient sa recette d'un vieil oncle et a obstinément refusé de m'en dévoiler le moindre ingrédient.

Un autre mystère de la Main.

PLAZA
Chez le GÉANT, on pense Jeune!
VIVE la LIBERTÉ en GEO Métro Berline!

Pour aussi peu que...
189$
par mois *
Ici, on vous dit Oui!
Geo Métro Berline 1993 • Moteur 4 cylindres de 1,3 litre • Boîte manuelle 5 vitesses • Suspension indépendante aux 4 roues • Sièges baquets inclinables • Console • Essuie-glace à balayage intermittent • Siège arrière pliant • Sièges et panneaux de portes en tissus
Venez en discuter avec nos conseillers.
Chez le GÉANT, on pense Client!
PLAZA
10480 Ouest, Henri-bourassa. Juste à l'ouest de l'autoroute 13 • 332-1673
Chevrolet Géo Oldsmobile Cadillac
* Prix basé sur un bail de 48 mois avec versement initial de 750$ (ou échange équivalent), transport et tous les rabais GM taxables inclus. Dépôt remboursable de 300$. Premier versement et taxes en sus. Kilométrage limité à 24,000 km par année. Le coût du kilométrage excédentaire est de 5¢ par kilomètre. Sujet à l'approbation du crédit. Offre au détail pour un temps limité. Applicable sur les véhicules 1993 en inventaire.

Jeune Noir abattu par la police à Toronto

Il aurait fait feu en direction des agents qui le pourchassaient

Presse Canadienne
TORONTO

■ La police de la région métropolitaine de Toronto a signalé, hier, qu'une arme de poing de calibre .45 a été trouvée près de l'endroit où un jeune Noir a été abattu par deux policiers, dans la nuit de lundi à hier, dans la banlieue de Scarborough.

Au volant d'une voiture suspecte, l'homme s'est enfui à pied lorsque les policiers l'ont intercepté. Pourchassé, il a été rejoint dans une cour, où il a été abattu.

Le Toronto Star a identifié la victime comme étant Ian Coley, 21 ans, qui a déjà été trouvé coupable, il y a trois ans, d'avoir pointé une arme à feu en direction d'un policier.

Selon le journal, il aurait fait feu cette fois-ci en direction des agents Rick Shank et Chris Size, qui auraient riposté.

Un porte-parole de l'Unité spéciale d'enquête, qui s'occupe des causes où des policiers ont concernés, a déclaré que l'arme de poing trouvée sur les lieux et les deux revolvers de service des policiers lui ont été remis.

Coley est le dixième Noir abattu par la police de la région de Toronto au cours des cinq dernières années. Les Noirs forment moins de 5 p. cent de la population de cette région.

Essai

En vertu de règlements mis en vigueur le 1er janvier dernier, tous les policiers de l'Ontario doivent produire un rapport écrit chaque fois qu'ils dégainent leur arme en public.

Selon un dirigeant du Black Action Defense Committee, Dudley Laws, la mort de Coley prouve que les policiers n'ont pas l'intention de changer leur façon de traiter les Noirs.

Le président de la Metropolitan Toronto Police Association, Art Lymer, a signalé quant à lui que les deux policiers impliqués dans cette affaire sont très jeunes. L'un d'eux vient tout juste de terminer sa période d'essai, tandis que l'autre est encore à l'essai.

Les deux policiers, a dit M. Lymer, ne seront pas suspendus en attendant les conclusions de l'Unité spéciale d'enquête.

Une autopsie, qui doit être pratiquée aujourd'hui, détermnera la cause de la mort de Coley.

Le proprio et deux gérants de la mine Westray accusés de négligence criminelle et homicide

Presse Canadienne
PLYMOUTH, N.-É.

■ Dix-neuf jours avant le premier anniversaire du coup de grisou qui a fait 26 morts à la mine Westray, la GRC a fait savoir, hier, que des accusations d'homicide involontaire et de négligence criminelle ont été portées contre le propriétaire, la société Curragh, et deux de ses gérants.

L'un d'eux, Gerald Phillips, travaille maintenant au siège social de la compagnie, à Toronto, et demeure à Oakville, en Ontario. Le second, Roger Parry, a quitté la compagnie et habite Hinton, en Alberta.

Les deux hommes et les avocats de Curragh devront comparaître devant le tribunal le 25 mai prochain. La peine maximale en cas de culpabilité est l'emprisonnement à vie ou des amendes pour la compagnie.

« Des accusations contre d'autres personnes ne sont pas envisagées à ce moment-ci », a signalé le surintendant Robert Tramley, de la GRC.

Au cours des jours qui ont suivi l'explosion dans la houillère, le 9 mai 1992, les corps de 15 mineurs ont été ramenés à la surface. On n'a jamais retrouvé les 11 autres.

Le procureur-chef du ministère public de la Nouvelle-Écosse, John Pearson, a déclaré qu'il a assigné trois avocats de la couronne à cette affaire, dont l'un est diplômé en géologie.

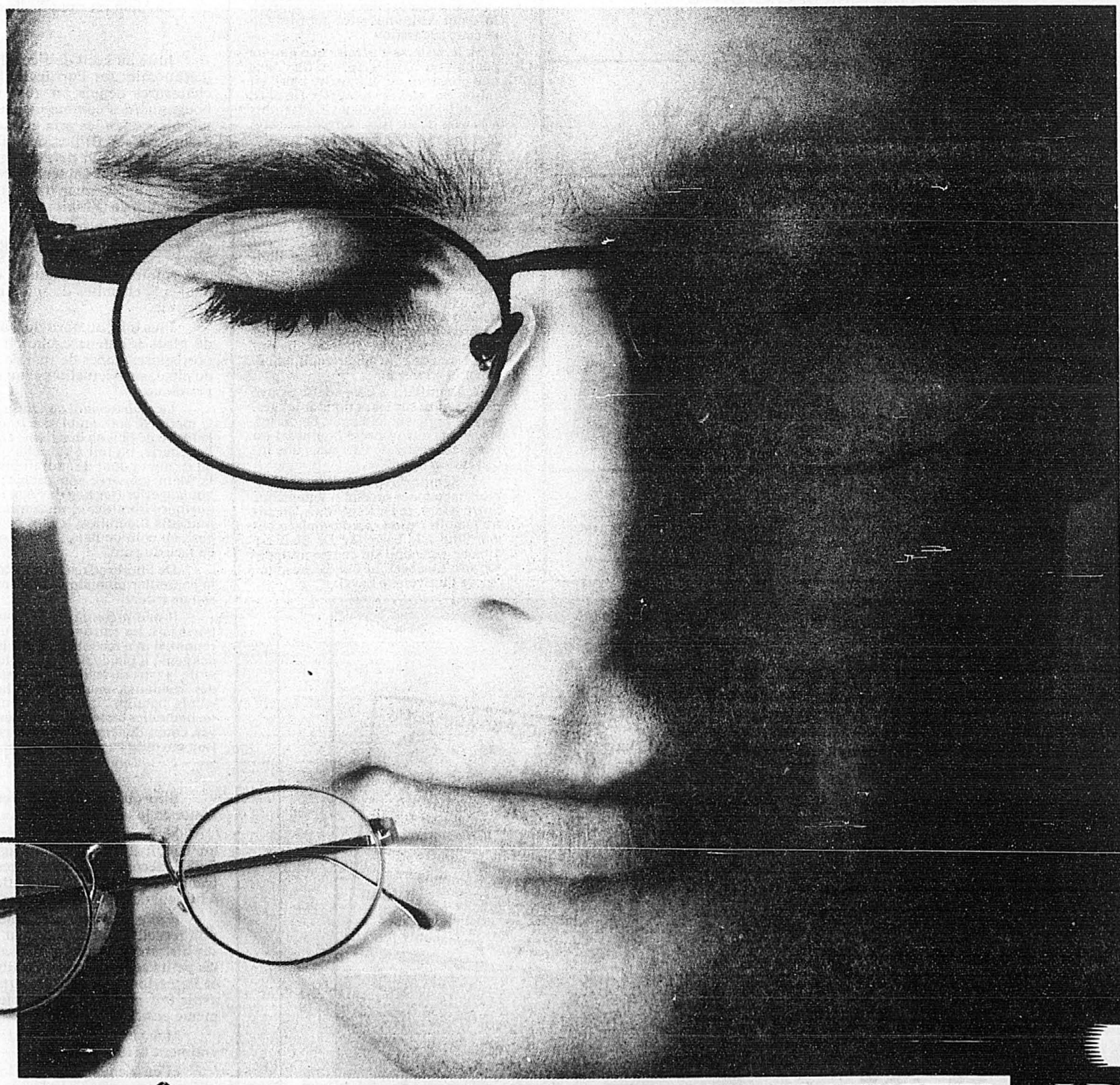
La cause va durer longtemps, « peut-être un certain nombre d'années », a prédit M. Pearson.

Des documents, conservés au palais de justice de New Glasgow, signalent que des témoins et des enquêteurs ont observé des niveaux de méthane « inacceptables » dans les souterrains de la mine. Combiné à l'air, le méthane forme un mélange explosif.

Ils ont remarqué, de plus, que la ventilation était inadéquate et que des modifications non autorisées avaient été apportées à des équipements de sécurité, « afin de faciliter une production plus élevée ».

Les documents font voir une série de violations de la sécurité rapportées par les inspecteurs Albert MacLean et John Smith, du ministère du Travail, et des interventions de la part du premier ministre Don Cameron, député de cette circonscription.

Dans l'une des notes, M. Cameron se dit convaincu qu'une garantie de prêt de la part du gouvernement serait « trop risquée pour la province, qui serait financièrement responsable dans le cas d'un incendie ou d'une explosion ».

TAM TAM FRAPPE ENCORE!

OPTOMÉTRISTES • OPTICIENS. LES GENS À VOIR POUR VOS YEUX!
LE RÊVE EST PLUS BEAU AVEC LES BONNES LUNETTES
Chez Iris, quand il s'agit de vous offrir le meilleur service, on ne ferme les yeux sur aucun détail. La qualité de nos examens et de nos produits nous permet de vous préparer les lunettes parfaitement adaptées à vos besoins et à votre budget, les lunettes dont vous rêviez.
IRIS
Il y a plus de 60 centres Iris au Québec dont: Montréal: Clinique d'optométrie, 1420, rue Legendre Est ☎ 383-6262; Centre de vision Piéraut, 3100, rue Beaubien Est ☎ 376-4747, Centre de vision Piéraut, 8720, rue Hochelaga ☎ 353-4747, Centre de vision Piéraut, 6402, rue Sherbrooke Est ☎ 251-4747, Iris Saint-Denis, 3425, rue Saint-Denis ☎ 288-4747, Marc Cossette, 1, boul. Saint-Joseph Ouest ☎ 270-4747 • Montréal-Nord: Clinique d'optométrie ☎ 327-4593 Outremont: Clinique d'optométrie ☎ 495-2571 • Cartierville: Centre de vision Piéraut ☎ 331-4747 • Chomedey: Duguay-Hudon-Murphy ☎ 687-4233 • Pont-Viau: Marc Cossette ☎ 663-4747• Vimont: Clinique d'optométrie ☎ 663-0140 Longueuil: Marc Cossette ☎ 677-4747 • Saint-Lambert: Clinique visuelle Saint-Germain-Trottier ☎ 671-9295 • Blainville ☎ 434-4747 • Coteau Landing ☎ 267-3551 • Dollard-des-Ormeaux ☎ 620-2292 • Dorion ☎ 455-4551 Île Bizard ☎ 620-6425 • Saint-Jean-sur-le-Richelieu ☎ 348-1155 • Saint-Jérôme ☎ 438-4647 • Sorel ☎ 742-9455 • Valleyfield ☎ 373-2440 • Varennes ☎ 652-3255 • Vaudreuil ☎ 455-4994

Le ministère public réclame une peine de 18 mois de prison pour un ex-pharmacien

YVES BOISVERT

■ Le ministère public réclame 18 mois de prison pour l'ex-pharmacien Jack Shore, de Westmount, qui a reconnu avoir vendu sans ordonnance des tranquillisants et des analgésiques.

Shore, un homme de 57 ans qui pratiquait depuis 1959, a été radié à vie de sa corporation professionnelle cet hiver. L'homme était propriétaire de la pharmacie Jack Shore, située au 5025, ouest, Sherbrooke.

Devant le comité de discipline des pharmaciens, il a été démontré qu'il avait vendu quelque 145 000 comprimés entre janvier 1990 et avril 1992. Il a empoché 36 000 $ pour ces médicaments vendus sans ordonnance et qu'il avait payés 1015 $.

En cour criminelle, la preuve de la vente illégale de comprimés a été plus modeste.

Un agent double du service de police de la CUM a acheté à sa pharmacie plus de 2000 comprimés entre mai 1991 et avril 1992. La policière achetait sans aucune difficulté des comprimés de valium à coups de 300 et des comprimés de fiorinal par dizaine.

Shore a plaidé coupable aux dix chefs d'accusation qui pesaient contre lui. Hier, devant le juge Yves Lagacé, de la Cour du Québec, les avocats faisaient leurs suggestions quant à la peine à lui imposer.

Premier facteur aggravant, de souligner Me Yves Fortin, de la Couronne, Shore a déjà été condamné à 800 $ d'amende pour quatre infractions identiques, en 1985. Il avait vendu du percodan, un analgésique, encore une fois sans prescription.

Me Fortin a noté que 300 comprimés de valium pour une seule personne représente une quantité considérable de médicaments.

«Un pharmacien est un professionnel de la santé qui a des responsabilités médicales et sociales. Il faudrait être d'une naïveté déconcertante pour croire que M. Shore n'avait pas d'autres clients», a dit l'avocat de la Couronne.

Shore a dit à son psychologue qu'il comprenait mal la gravité des actes qui lui sont reprochés. Me Fortin a rejeté cette affirmation: «Il a consenti à surmédicamenter des gens pour avoir plus d'argent. Il a contribué à droguer des gens et il les encourageait à s'enfoncer davantage dans la misère», a-t-il dit.

Ces crimes appellent une peine exemplaire, a dit Me Fortin, qui plaide pour un emprisonnement d'un an et demi.

L'avocat du pharmacien, Me Bruno Pateras, a souligné le fait que la vie de ce père de deux enfants a été bouleversée par son arrestation. Il a passé une journée en prison l'an dernier, lors de son arrestation. Shore n'a plus de revenus depuis un an et l'écho de ses démêlés avec la justice dans les médias lui a été très néfaste.

«On ne peut pas le comparer à un trafiquant de cocaïne, a dit l'avocat de la défense. Si on peut trouver un défaut à mon client, c'est la stupidité! S'être mis dans un tel pétrin pour 360 $ (c'est la somme des transactions avec l'agent double), cela montre qu'il y a quelque chose qui ne va pas!»

L'avocat de Shore a également déclaré qu'il n'y a aucune possibilité de récidive, puisque son client a perdu à jamais le droit de pratiquer. Shore, de plus, fait du bénévolat dans un hôpital depuis l'été dernier et montre par là sa volonté de se réhabiliter et d'être utile à la société.

Me Pateras, selon qui il ne sert à rien d'emprisonner un homme comme Shore, suggère plutôt des travaux communautaires accompagnés d'une «amende importante».

Le juge Lagacé tranchera le 4 mai.

LES ENTREPRISES UNION ELECTRIQUE LTEE
FAILLITE DE 30 000 000 $
LE PLUS GRAND CHOIX AU QUÉBEC
LAMPES, PLAFONNIERS, LUSTRES, RADIATEURS
PLINTHES ÉLECTRIQUES, HOTTES DE CUISINIÈRE, SONNERIES, ETC.
50% À 80% DE RABAIS SUR TOUT EN MAGASIN
RABAIS SUPPLÉMENTAIRE À ANJOU SUR MODÈLES EXPOSÉS.
8150, boul. Décarie (coin Royalmount)
7751, Louis-H. Lafontaine, Anjou
Mer., Jeu., Ven., 12 h à 21 h
Sam., 9 h à 17 h
Entrepreneurs: lundi au vendredi 9 h à 17 h
W1934451

Une affaire de culture et de trafic de cannabis sur le point de connaître un dénouement en cour

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Une histoire de culture hydroponique de cannabis qui aurait pu rapporter huit millions de dollars par année et qui s'est rendue jusqu'en Cour supérieure et en Cour d'appel, va connaître son dénouement dans les prochains jours devant la Cour du Québec au palais de justice de Joliette.

Les avocats d'un homme d'affaires de la région de Saint-Sauveur/Piedmont, Robert Viau, 38 ans, ont tout mis en oeuvre pour que son identité ne soit pas dévoilée devant les tribunaux, à la suite d'une saisie effectuée par la section de la lutte contre le crime organisé de Joliette de la Sûreté du Québec dans une étude de notaire de Sainte-Adèle, dans les Laurentides.

Le 25 février dernier, les policiers se sont rendus au rang Despré, à Sainte-Marie-Salomée, où ils ont saisi 1100 plans en pleine production dans une grange aménagée avec la plus haute technologie pour produire par cycle de trois mois 2000 plans de cannabis. Cela aurait fait annuellement 8000 plans vendus à 1000 $ l'unité.

Selon des experts qui ont participé à cette délicate opération, ce cannabis était de qualité supérieure, meilleur que celui du même genre provenant des pays les plus spécialisés en la matière.

Sur les lieux, les policiers ont appréhendé Daniel Gaboury, le propriétaire du domaine sur papier, et un employé Marc Lafontaine.

Par la suite, les enquêteurs ont appris que Gaboury n'était qu'un prête-nom et que la propriété appartenait réellement à un certain Robert. Finalement, l'enquête a conduit les policiers à Sainte-Adèle où ils ont appris que Robert Viau avait acheté cette ancienne ferme pour environ 145 000 $.

Le dossier a été remis à Me Robert Beaulieu, du bureau du substitut du procureur général de Joliette. Après étude, ce procureur voulait à tout prix porter des accusations contre Robert Viau. Et, pour déposer une dénonciation au bureau du greffe, il faut un nom. Mais la loi interdit de dévoiler l'identité d'individus apparaissant sur des documents saisis par la police dans des bureaux d'avocats ou de notaires.

Me Beaulieu a donc pris les grands moyens. Les avocats de Robert Viau ne voulaient cependant pas que son identité soit dévoilée. Or, Me Beaulieu s'est adressé à la Cour supérieure et le juge Jean-Guy Boilard lui a donné raison. Les procédures judiciaires se sont poursuivies en Cour d'appel et là aussi le ministère public a eu gain de cause.

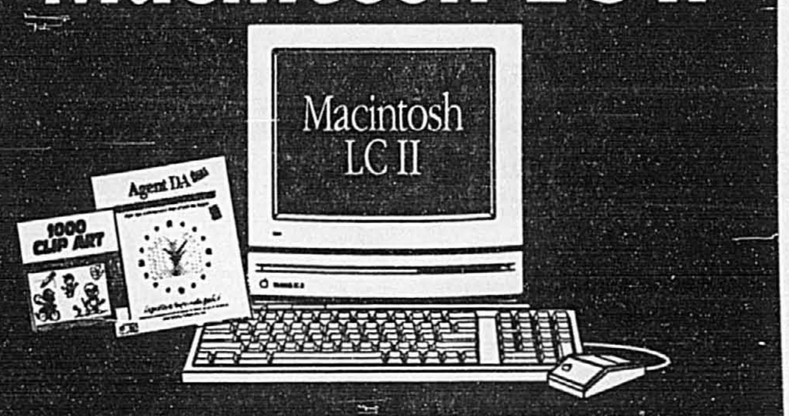
Robert Viau, en plus de se porter acquéreur de cette ancienne ferme, aurait investi plus de 100 000 $ dans l'achat d'équipement sophistiqué afin que sa production soit de qualité supérieure. La génératrice à elle seule aurait coûté 35 000 $. Il payait des salaires depuis juin dernier.

Jour et nuit, il faisait clair dans cette grange convertie en serre hydroponique.

La SQ intercepte un automobiliste et découvre de la cocaïne

■ Des patrouilleurs du détachement de Saint-Eustache de la Sûreté du Québec qui avaient intercepté une automobile pour manquement au code de la sécurité routière sur l'autoroute des Laurentides (15), ont découvert en possession du conducteur 95 grammes de cocaïne d'une valeur de 70 000 $.

Cette découverte a eu lieu à proximité de Mirabel. Le conducteur âgé de 38 ans, demeurant à Bellefeuille, a comparu hier au palais de justice de Saint-Jérôme sous des chefs d'accusation de possession de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic et pour bris de probation.

993$* Macintosh LC II


Macintosh LC II, 4Mo de mémoire vive, 68030, 16 MHz, disque rigide 40Mo, clavier régulier, souris.
*Si acheté avec un écran couleur Apple 14po "Basic", l'agenda québécois Agent DA et 1000 images Clip-Art pour seulement 426$ de plus!


HP DeskWriter
Imprimante à jet d'encre, 300 ppp, 2 ppm, 3 ans de garantie
**Après remise de 50$ US de HP
449$**
10 1983-1993 MICRO BOUTIQUE Centres d'affaires Concessionnaire autorisé
Montréal 6615, avenue du Parc • 270-4477
Longueuil 93, rue St-Charles ouest • 674-6253
Sherbrooke 2433, rue King ouest • (819) 564-4644
Cette offre prend fin le 30 avril 1993. Quantité limitée.
Apple et le logo Apple sont des marques deposées d'Apple Computer Inc.
Macintosh est une marque de commerce d'Apple Computer Inc.

PIANOS VENTE JUSQU'À 40% DE RABAIS


Piano droit 31 59$
Roland 40 24$
Young Chang 64 62$
Heintzman 65 22$
Baldwin (Hamilton) 110 88$
Yamaha (UI) 110 88$
48 MOIS
TAXES EN SUS • OPTION D'ACHAT
PIANOS À QUEUE
Mason & Risch 72 38$
Young Chang 183 53$
Knabe 110 88$
Steinway 389 51$
48 MOIS TAXES EN SUS OPTION D'ACHAT
R. Bouthillier Musique
3338, rue Bélair 722-8741
5770, av. Decelles 738-6640
W1933947

VENTE-EXPO ANNUELLE
jusqu'au DIMANCHE 25 AVRIL incl.
CHOIX IMMENSE • PRIX IMBATTABLES
• Canots • Chaloupes • Pédalos • Bateaux de pêche
• Pontons • Yachts • Remorques • Accessoires nautiques
pigeon inc.
6767, HENRI-BOURASSA EST — 325-1010
Horaire: lundi à vendredi de 9h à 21h
samedi de 9h00 à 17h00
dimanche de 12h00 à 17h00

Cadillac De Ville 1993. Seulement 539$ par mois en location.*
Prix à partir de 34 993$.** Chez vos concessionnaires Cadillac participants.
*Basé sur un bail de 48 mois, avec versement initial de 3 000$, transport et préparation inclus. Premier paiement et dépôt remboursable de 625$ requis. Des frais de 5¢ par kilomètre s'appliquent après 96 000 km. Sujet à l'approbation du crédit. Taxes en sus. Offre d'une durée limitée réservée aux particuliers. Détails chez votre concessionnaire. **Taxes en sus. Tous les rabais GM taxables et les frais de transport sont inclus.
La réussite automobile

23 000 $ d'amendes pour Levy et deux de ses entreprises

GEORGES LAMON

■ Marc Levy et deux de ses entreprises (Lubrimax et TDM Transport) ont été condamnés lundi par le juge Raymond Boyer à des amendes globales de 23 000 $ pour plusieurs infractions au règlement sur les déchets dangereux, commises dans la localité de Saint-Lazare où lesdites entreprises étaient situées.

Rappelons que le 15 janvier 1993, le juge Boyer, de la Cour du Québec, siégeant à Valleyfield, avait reconnu Mark Levy, Lubrimax et TDM Transport coupables des infractions survenues le 24 août 1988.

Levy et ses deux entreprises qui, apparemment ne seraient pas en faillite mais «ne posséderaient plus de biens», ont trois mois pour acquitter les amendes. Ce délai écoulé, et si les amendes ne sont pas payées, il reviendra au percepteur des amendes, un organisme relevant du ministère de la Justice du Québec, de recouvrer les sommes en souffrance, ou, sinon, de recourir à l'emprisonnement. Au ministère de la Justice, cette question ne semble pas poser problème, puisqu'on croit toujours possible de récolter les amendes.

Mark Levy, réfugié en Floride au lendemain de l'incendie de son entrepôt de BPC à Saint-Basile-le-Grand, a écopé personnellement d'une amende de 5000 $ dans cette affaire. On lui reprochait d'avoir incité sa compagnie, Lubrimax 1982, à confier le transport de déchets dangereux à TDM Transport, son autre entreprise, qui ne détenait pas de permis de transport de déchets dangereux, contrevenant ainsi à l'article 72 du règlement.

De son côté, Lubrimax 1982 a écopé globalement de 14 000 $ d'amendes, notamment pour avoir omis de s'assurer que TDM Transport exploitait un centre de transfert autorisé de déchets dangereux, et d'avoir effectivemnent exploité un tel centre sans permis. Le ministère de l'Environnement du Québec lui reprochait en outre d'avoir omis d'utiliser un manifeste de circulation des déchets dangereux.

Enfin, TDM Transport a écopé de 4000 $ (deux fois 2 000 $) d'amendes pour avoir transporté sans permis approprié des déchets dangereux à l'extérieur du lieu où ils étaient produits, et de ne pas avoir utilisé un manifeste de circulation lors de l'expédition de ces déchets.

Voyages Thomas Cook et Sol Vac vous présentent les tarifs aériens les plus avantageux au pays !

GRAND SOLDE



Réservez votre place à bord d'un vol de CANADA 3000 à n'importe quelle agence de Voyages Thomas Cook et courez la chance de gagner une Eagle Vision TSi toute neuve !

COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UNE EAGLE VISION TSi*

CANADA 3000

DESTINATION	ALLER-SIMPLE à partir de	ALLER/RETOUR à partir de
Vancouver Departs les lundis, mercredis et vendredis de Dorval – 5 mai au 29 octobre 1993	263 $	455 $
Calgary Départs les jeudis du 1er juillet au 28 octobre 1993	267 $	451 $

Aller et retour de Dorval. Il est possible de combiner un aller vers Calgary avec retour de Vancouver et vice-versa.

SOL VAC La Sensation Vacances

La carte Eaton.

Thomas Cook Service de voyages

Appelez n'importe quelle agence de Voyages Thomas Cook chez Eaton pour réserver vos places:

Centre-Ville 284-7388
St-Bruno 461-0010
Anjou 353-9710
Pointe-Claire 697-2963
Ste-Foy ..... (418) 653-8253
Laval 687-0749
Rockland 731-4074
Cavendish 485-9877
Sherbrooke ..... (819) 820-7711
Capitale ..... (418) 627-5891

*Vous devez réserver auprès d'une agence de Voyages Thomas Cook et porter l'achat à votre compte Eaton pour participer automatiquement au concours Eagle Vision. Ce concours prend fin le 31 mai 1993. Vous obtiendrez tous les détails et les règlements dans nos agences.

Les tarifs indiqués sont pour adultes et peuvent changer sans préavis. Ils varient en fonction des dates de départ et de retour. Toutes les taxes sont incluses. Pour les enfants, les jeunes de 2 à 21 ans et les personnes âgées de 60 ans et plus, déduire 20 $ du tarif aller-retour. Cette déduction ne s'applique pas sur la portion aller simple seulement.

Notre modèle de l'année est «tout équipé»!



Assurance-vie, assurance-vie et invalidité ou assurance perte d'emploi? Ajoutez à votre prêt-auto la protection qui vous convient le mieux. Venez en parler avec nous.

Prêt-auto avec options d'assurances-paiements

BANQUE NATIONALE
Notre banque nationale

OFFRE SPÉCIALE!

Dépêchez-vous d'accumuler des points supplémentaires pour effectuer vos achats au Club Multi•points! Jusqu'au 29 mai inclusivement, chaque succursale de la Banque Nationale remettra 1000 Multi•points aux membres du Club pour toute demande de renseignements concernant nos prêts. Passez nous voir!

CLUB Multi•points

Y a pas plus

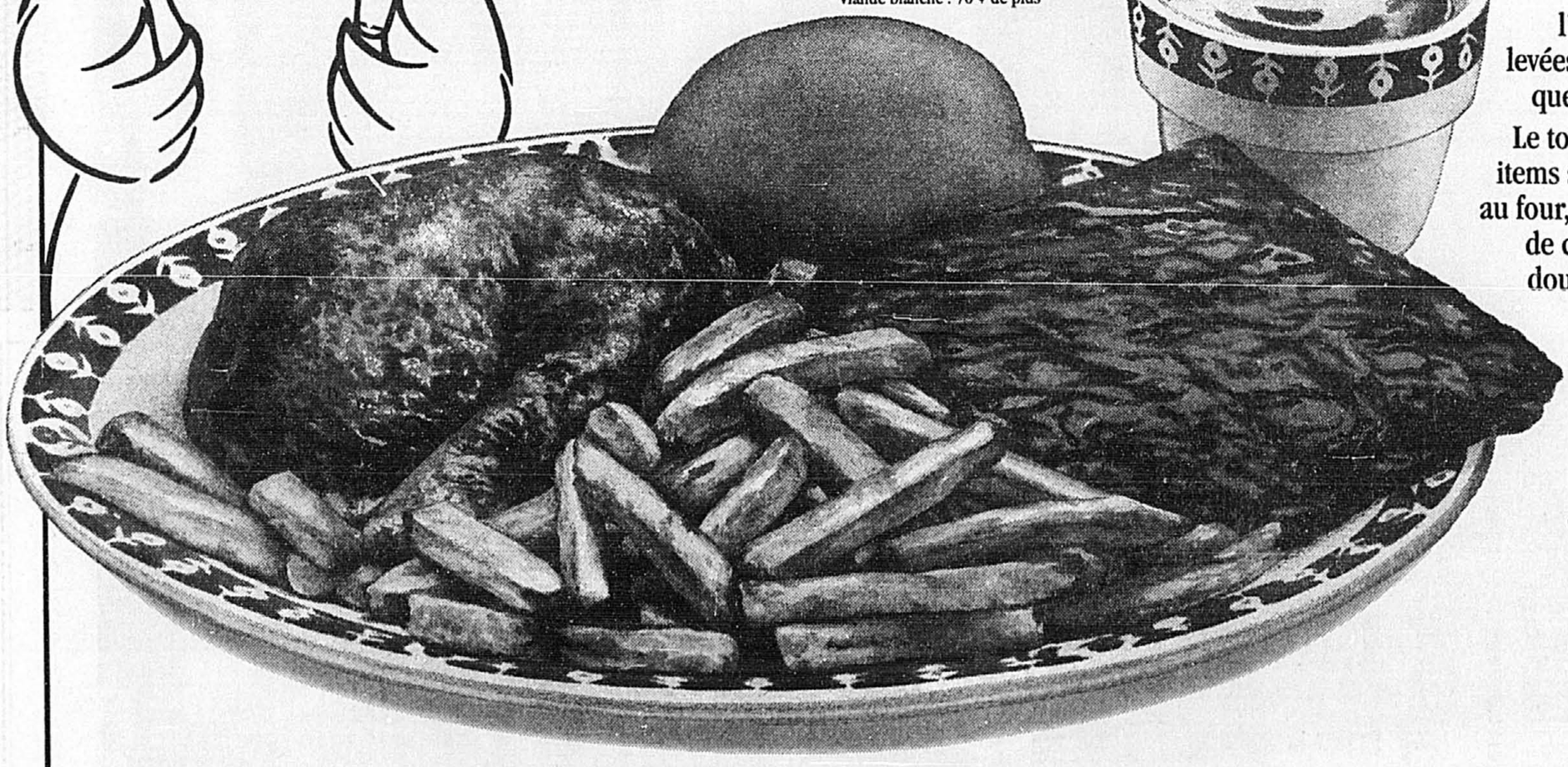
ALLÉCHANT



NOTRE COMBO POULET ET CÔTES DE FLANC À UN PRIX ÉPOUSTOUFLANT

7,45 $*

* Viande blanche : 70 ¢ de plus



Vous raffolerez de notre savoureux quart de poulet, doré et croustillant à l'extérieur, tendre et juteux à l'intérieur. Et que dire de nos côtes levées qui complètent votre repas, sinon que ce sont les meilleures à Montréal!

Le tout accompagné, au choix, d'un des items suivants: frites, ou pomme de terre au four, ou salade Chalet, ou riz, ou salade de chou ; plus un petit pain, une sauce douce ou piquante, ainsi qu'une sauce bar-b-q pour les côtes levées. Cette offre exceptionnelle est en vigueur pour un temps limité seulement.

GAGNEZ UN VÉLO DE MONTAGNE POUR ENFANT
Voir détails au restaurant

1955, boul. Saint-Martin Ouest, Laval, 687-6650
5605, boul. Taschereau, Brossard, 678-4681
3550, boul. des Sources, D.D.O., 683-2036
9305, boul. Lacordaire, St-Léonard, 324-3238
999, chemin Chambly, Longueuil, 651-7212
1120, boul. Décarie, St-Laurent , 332-9680
6160, av. Côte-des-Neiges, Montréal, 342-6750
510, rue Ste-Catherine Est, Montréal , 842-4525
1090, boul. Moody, Terrebonne, 492-3322

chalet suisse®

Y A toujours PAS PLUS BAR-B-Q!

M. Dép. Entreprises Cara Limitée

Le juge Sansfaçon de nouveau débouté

Québec a versé plus de 100 000 $ d'honoraires à son avocat, Me Michel Robert

YVES BOISVERT

■ Le juge Robert Sansfaçon, de la chambre criminelle de la Cour du Québec à Longueuil, a de nouveau été débouté dans sa tentative d'échapper à une plainte pour faute déontologique qui pèse contre lui au comité de discipline du Barreau du Québec.

La plainte concerne le comportement du juge Sansfaçon au moment où il était procureur chef du bureau de la Couronne à Québec, en 1984. M. Sansfaçon prétend qu'il ne peut être traîné devant le comité de discipline des avocats parce qu'il est maintenant juge.

Le comité de discipline des avocats a rejeté cet argument. Le Tribunal des professions a dit la même chose. Et voilà que la Cour supérieure vient de le débouter à nouveau.

Mais au Barreau, on prévoit depuis le début de cette affaire que le débat se rendra jusqu'en Cour suprême.

Cela n'est certes pas pour déplaire à l'avocat de M. Sansfaçon, Me Michel Robert, qui a facturé



Le juge Robert Sansfaçon

au gouvernement du Québec plus de 100 000 $ d'honoraires jusqu'à maintenant pour représenter le magistrat.

Me Robert, qui défend également le juge Andrée Ruffo aux frais de l'État, est le champion québécois de la facturation au ministère de la Justice. Entre 1989 et 1992, le redoutable plaideur a réclamé pas moins de 330 000 $ au gouvernement du Québec dans la défense des juges Sansfaçon et Ruffo.

Quoi qu'il en soit, dans son jugement de huit pages rendu public hier, le juge Denis Lévesque, de la Cour supérieure, rejette l'argumentation de Me Robert qui prétendait que l'indépendance de la magistrature serait mise en péril si le Barreau pouvait traîner devant son comité de discipline ses ex-membres devenus juges.

M. Sansfaçon est accusé d'avoir omis d'informer son subalterne, l'ex-avocat de la Couronne Serge Roberge (aujourd'hui sous-ministre, accusé conjointement au Barreau), des promesses faites au délateur Yvan Beaupré pour qu'il témoigne dans une affaire de meurtre qui s'est déroulée à Québec en 1984.

Beaupré, lui-même condamné pour meurtre, avait obtenu un certain nombre d'avantages en acceptant de témoigner contre l'accusé Gilles Dufresne. Mais devant le jury, il avait menti au sujet de ces avantages. Ni Me Roberge, qui était l'avocat de la Couronne au procès, ni Me Sansfaçon, qui était son supérieur, n'avait avisé le tribunal du parjure que venait de commettre Beaupré. La Cour suprême, en 1989, a finalement cassé la condamnation de Dufresne pour ce motif et sévèrement blâmé Roberge et Sansfaçon au passage. Le Barreau a porté plainte contre les deux hommes en 1991.

Me Robert plaidait entre autres que de permettre au Barreau de «juger» un juge serait usurper une fonction du Conseil de la magistrature du Québec, qui est le tribunal de discipline des juges de nomination provinciale. Mais, de répondre le juge Lévesque, l'un n'empêche pas l'autre. Le Barreau peut très bien, comme le prévoit la loi, «discipliner» ses anciens membres pour des actes commis pendant qu'ils étaient avocats, et le Conseil de la magistrature fera ce que bon lui semble.

Il est vrai que pour un juge, le fait d'être accusé d'une faute déontologique devant le Barreau peut causer des embarras professionnels, mais cela ne remet aucunement en cause l'indépendance du juge.

M. Sansfaçon a jusqu'au 15 mai pour en appeler.

ALCOOL - DROGUE



un problème dans ta vie?
le Père Paul Aquin s.j.
veut t'aider
(514) 229-3426
DEPUIS 1978
PAVILLON GRAND ÉLAN
C.P. 119, Mt-Rolland, Qué., J0R 1G0

MAINTENANT jusqu'au dimanche 25 avril
Ouvert dimanche 11 h - 17 h
BONJOUR PRINTEMPS
NOMBREUX AUTRES SPÉCIAUX EN MAGASIN
Tous les PATRONS BURDA 1/2 PRIX AVEC ACHAT DE TISSU ET CARTE D'OR

Des tables de... TISSUS MODE 50% DE RABAIS
PURS ● SOIE ● LAINE ● VELOURS (imprimés et unis) Économisez 20%
1/3 DE RABAIS TOUS TISSUS 100% LIN ET LIN MÉLANGÉ
10% DE RABAIS TOUS TISSUS DE FANTAISIES ● suède l'amous ● dentelle ● viyella ● plade écossais ● brocarts et autres
Économisez 42% DOUBLURE BEMBERG 120 cm coloris assortis Prix cour. 6,98 le m 3,99 le m
TISSUS POUR CHEMISES BERTINA 4,99 le m Fibres inconnues 3,49 le m Prix cour. 6,98 le m
TISSUS LOURDES BAILEY 150 cm ● 100% fibres inconnues Prix cour. 9,98 le m
Économisez jusqu'à 45% IMPRIMÉS PETITE ÉLÉGANCE 100% coton SHIRTING CLASSIQUE DOBBY poly/coton Au choix 5,49 le m Prix cour. jusqu'à 9,98 le m
Économisez jusqu'à 60% MADRAS BATIK OU COURTEPOINTE 100% coton CRÊPE IMPRIMÉ DÉSIGNER 100% rayonne Au choix 5,99 le m Prix cour. jusqu'à 14,98 le m
IMPRIMÉ CHINTZ CARELLA 150 cm, 100% coton Prix cour. 10.98 le m 6,99 le m
TISSU POUR TAILLEURS CLASSIQUE 150 cm ● poly/rayonne 8,99 le m Prix cour. 14,98 le m
1/3 DE RABAIS ● FIL Gutermann ordinaire et à surjeter ● Épaulettes assorties ● Appliqués ● 1500 m de fil à surjeter marques réputées
Idée-cadeau Fête des Mères 25% DE RABAIS TOUS PANIERS DE COUTURE
12 / 1$ FERMETURES À GLISSIÈRE «PROMO» grand choix de tailles et couleurs
1/2 PRIX DENTELLE BRISE-BISE ASSORTIE 12"/24"/36" 100% polyester À compter de 3,49 le m
25% DE RABAIS DENTELLE GRANDE LARGEUR ASSORTIE 102" - 118", 100% polyester
Jusqu'à 1/3 DE RABAIS IMPRIMÉS ASSORTIS POUR LA MAISON coton et poly/coton, 45" - 54"
Économisez 28% CROCHETS EN SPIRALE ● projection 4" ● fini laiton ou blanc Prix cour. 6,98 ch. 4,99 ch.
STORES VERTICAUX PVC ou tissu Joanna à partir de 48"x 48" 31,99 ch. 84"x 84" coloris assortis cantonnière comprise À 61,99 ch

FABRICVILLE
Le plus grand distributeur de tissus et tentures avec 140 magasins à travers le Canada.

■ PLACE VERSAILLES – 7275, rue Sherbrooke est	493-6666	■ LASALLE – 7803, boul. Newman	365-8045
■ RUE STE-CATHERINE – 354, rue Ste-Catherine ouest	866-1821	■ CHOMEDEY, LAVAL – 1205, boul. Labelle	688-1039
■ VILLE ST-LAURENT – 1240, boul. Laurentien	334-0910	■ DUVERNAY, LAVAL – 1950, boul. de la Concorde	662-1880
■ NOTRE-DAME-DE-GRÂCE – 6444, avenue Somerled	483-2685	■ ST-LÉONARD – 6854, rue Jean Talon est	899-0060
■ DORVAL – 2050, boul. St-Regis	683-4550	■ CENTRE GREENFIELD PARK – 443, boul. Taschereau	672-6894
■ MONTRÉAL – 1178, rue Beaumont	737-4755	■ TRACY/SOREL – 7000, boul. de la Plaza Tracy	746-0047

En raison de manque d'espace, tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins.
W1932509

L'ÉVÉNEMENT 6e ANNIVERSAIRE
LE MEILLEUR TEMPS POUR ACHETER VOTRE ACURA
LE V'LÀ! 6% TAUX DE FINANCEMENT POUR 48 MOIS*
SUR TOUTES LES NOUVELLES LEGEND, VIGOR ET INTEGRA 93
*Sujet à l'approbation du crédit. Offre en vigueur jusqu'au 30 avril 1993. Ne peut être jumelée à aucune autre offre.
ACURA LES CONCESSIONNAIRES FIABLES

LES GALERIES ACURA 7100, boul. Métropolitain Est, Anjou. (514) 354-8811
ACURA GABRIEL 4648, boul. St-Jean, Dollard-des-Ormeaux. (514) 696-7777
PRESTIGE ACURA 3700, Autoroute Laval Ouest (440), Laval. (514) 745-1234
ACURA PLUS 255, boul. de la Seigneurie, Blainville. (514) 435-4455
ACURA RIVE-SUD 820, boul. Taschereau, Greenfield Park. (514) 443-6555
LUCIANI ACURA 4040, rue Jean-Talon Ouest, Montréal. (514) 340-1344

Louez à court terme, à l'année ou jusqu'à ce qu'il vous appartienne !









Quel que soit votre profession **Locatel** vous offre un vaste choix d'outils de communications, pour tout vos besoins. **Locatel vous offre aussi un service des plus avantageux.** Vous louez pour la période de votre choix, au jour, à la semaine, au mois, à la saison ou à l'année. Et vous pouvez échanger l'appareil en tout temps, sans pénalité. À la fin de l'entente, vous avez le choix de renouveler, d'annuler, ou d'acheter l'appareil.

Locatel
Où louer est votre meilleur achat

MONTRÉAL Est. 4100, Jarry E. (coin Pie IX) 593-5555
MONTRÉAL Ouest 5591, Paré 735-3000
LAVAL 3354, St-Martin Ouest 682-1400

Dernière Semaine

Offres Spéciales de nettoyage



Nettoyage á la vapeur

15 $ une pièce

55 $ 4 pièces

89 $ Maison complète
Super offre!
5 pièces, 12 marches, plus 2 vestibules

Notre service 4 étoiles: une garantie de satisfaction à coup sûr!

★ Nos puissants appareils de nettoyage à la vapeur rendront vos tapis éclatants de fraîcheur et de propreté.
★ Nos spécialistes apportent un soin particulier au nettoyage des taches rebelles et des endroits très passants.
★ Nous déplaçons et remettons en place la plupart des meubles pour pouvoir nettoyer tous les coins.
★ Nous vous fixerons un rendez-vous qui vous convient. Nous travaillons même le samedi!



canapé ou fauteuil
49 $

★ Nous utilisons différentes méthodes de nettoyage suivant le type de recouvrement.
★ Vos meubles ne risquent pas de s'abîmer! Les tissus retrouveront leur éclat!

Nettoyage professionel de carpettes
0.80 pi/ca, frais minimum de $40.00

Nettoyage professionel de conduits d'aeration
$49.99 les deux conduits principaux, $7 par sortie

Du lundi au samedi de 9 h à 17 h
339-5420

la Baie

N'oubliez pas de demander notre traitement de protection des fibres pour prolonger l'éclat de vos moquettes fraîchement nettoyées. Les salons et salles à manger combinés comptent pour deux pièces. La commande minimale est de deux pièces. Coût pour sous-sol: 2,40 le m² (0,22 $ le pi²). Frais supplémentaires pour le nettoyage des escaliers, des coussins de dossier non attenants, ainsi que des canapés modulaires et des revêtements en coton haïtien ou en tissus qui ne se nettoient qu'à sec. Frais de déplacement, s'il y a lieu. D'autres restrictions peuvent s'appliquer. L'offre prend fin le 24 avril 1993.

Entente au Journal de Montréal

Les salaires des journalistes augmenteront de 5,5% en trois ans

ÉRIC TROTTIER

■ Une entente de principe est intervenue hier entre le syndicat des journalistes du Journal de Montréal et la direction du quotidien de la rue Frontenac, écartant la menace de grève qui planait depuis une semaine.

À l'aube des séries éliminatoires de hockey, qui étaient devenues un enjeu dans ce conflit de travail, les négociateurs des deux parties ont entrepris un sprint final, le week-end dernier, pour régler les derniers points en litige. Tout a finalement été réglé hier.

«Nous sommes heureux que ce soit terminé, a déclaré le rédacteur en chef, Raymond Tardif. Comme dans toute négociation, les deux parties gagnent et perdent des points. Chacun y trouvera son compte.»

«Nous avons atteint nos objectifs», a pour sa part expliqué le président du syndicat, Michel Auger.

En gros, l'entente prévoit un gel salarial pour 1993 et des hausses équivalentes au coût de la vie pour les deux années suivantes, avec un maximum de 2,5 p. cent en 1994 et 3 p. cent en 1995.

Les travailleurs de l'entreprise fondée par Pierre Péladeau ont par ailleurs sensiblement amélioré leur régime de retraite, une des demandes principales du syndicat. Par contre, leur contribution au régime d'assurance-collective sera augmentée et celle de l'employeur, diminuée.

Enfin, toujours selon l'entente de principe, les employés du Journal devront, à partir de 1994, faire plus de six heures de temps supplémentaire pour être rémunérés au taux double, et huit heures en 1995. Actuellement, ils sont payés au taux double dès la quatrième heure de temps supplémentaire.

L'entente sera soumise la semaine prochaine (probablement lundi) à l'assemblée générale du syndicat des 263 journalistes et employés de bureau du tabloïd, affilié à la CSN.

Un homme fait trois blessés en tirant sur un édifice de la MCA

Reuter, AP

LOS ANGELES

■ Un homme a tiré mardi plusieurs coups de feu contre un immeuble de la société MCA près des studios Universal à Los Angeles, touchant trois employés tandis que des bris de vitre blessaient six autres personnes.

Le tireur, un ancien employé de MCA identifié sous le nom de John Jarvis, a été arrêté peu après et inculpé pour tentative de meurtre. Les balles ont atteint les 9e, 10e, 11e et 14e étages.

Le prévenu a laissé entendre qu'il avait agi en raison d'une dispute passée avec son employeur.

H&R Block se tient à jour sur les changements fiscaux.

Nous connaissons les lois fiscales et les formules d'un bout à l'autre. C'est notre métier.

L'ÉQUIPE FISCALE DE H&R BLOCK

RIVE-SUD: 468-7479
2225, chemin Chambly
457, boul. Taschereau
Zellers Place Canada
Place Portobello Brossard
5245, Cousineau
5645, Grande-Allée
1401, chemin Chambly
Place Longueuil
1396, Montarville (St-Bruno)
1001, Montarville (Boucherville)

LAVAL: 663-9450
243A, boul. des Laurentides
3000, boul. des Laurentides
802, boul. Labelle

3557, boul. Dagenais
Centre d'achats Duvernay
Zellers Galeries Laval

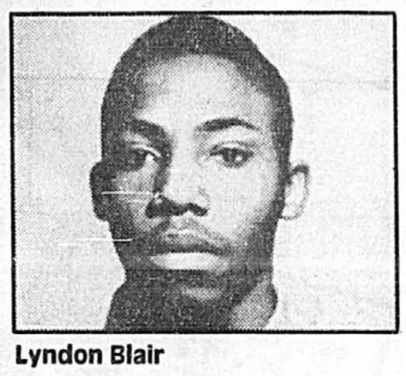
OUEST: 934-0458
4102, Ste-Catherine Ouest
919, Décarie
3767, Wellington
6121, Sherbrooke Ouest
3544, Notre-Dame
6361, Monk
5667, Verdun
7806, Newman
1395, Notre-Dame
4892, boul. des Sources
7155, Côte-St-Luc
Galeries des Sources
Galeries Lachine
Centre Pointe-Claire
Centre Beaconsfield
Zellers Pointe-Claire
Plaza Côte-des-Neiges

CENTRE-EST: 722-3511
6427, Papineau
4037, Ontario Est
2532, Ontario Est
3896, Bélanger
5993, Bélanger
2585, Masson
928, Mont-Royal Est
2298, Désormeaux
9305, boul. Pie-IX
1602, Fleury Est
5468, avenue du Parc
Place Bourassa
Place Levasseur
Place Pointe-aux-Trembles
Centre d'achats Forest
Centre d'achats Domaine
Eaton Centre-ville
Place Dupuis
Mail Léger-Langelier

Ouvert de 8 h à 21 h les jours de semaine et de 9 h à 17 h le samedi et de 12 h à 17 h le dimanche
ET ACCEPTÉES
Aussi à ces endroits aux heures régulières des magasins la Baie SEARS

AUTRES BUREAUX
Repentigny, Chambly, La Prairie, Rawdon, Lachute, St-Jean, Ste-Agathe, St-Eustache, St-Jérôme, Île-Perrot, Sears (Repentigny), Sears (St-Jérôme), Valleyfield, Sears (St-Jean), Sears (St-Eustache), Rosemère, Hawkesbury, Terrebonne, Châteauguay, Zellers (St-Jérôme), Beloeil, St-Constant, Vaudreuil, La Baie (Rosemère), Blainville, St-Hyacinthe

IN1934069



Lyndon Blair

Suspect recherché

■ Les policiers de la CUM recherchent activement Lyndon Blair, un individu de 22 ans d'origine jamaïcaine, soupçonné d'avoir poignardé à mort son compatriote Toney Barrett, 21 ans, lors d'une altercation survenue vers 22 h 50 samedi soir dernier dans une mercerie du 6058, rue Sherbrooke Ouest, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal. Toute information pouvant conduire à l'arrestation de cet individu peut être transmise confidentiellement aux enquêteurs Serge Côté et André Dupuis, de la section des homicides de la police de la CUM, à 280-2052.

La seule pression dans nos salles de montre





Une berline familiale qui ne consomme que **6,6 litres d'essence aux 100 kilomètres (43 milles au gallon) sur route** et 9,4 litres aux 100 kilomètres (30 milles au gallon) en ville. Économique mais pas chiche: Boîte manuelle 5 rapports • Suspension indépendante aux quatre roues • Direction à crémaillère assistée • Pneus radiaux 4-saisons • Volant inclinable • Sièges arrière rabattables 60/40 • Coussin gonflable pour le conducteur • Radio AM/FM stéréo à lecteur de cassettes à inversion auto et commandes logiques, code antivol, six haut-parleurs et antenne électrique...

Pressez-vous de profiter de cette offre, car elle se termine le 4 mai à midi...

15 626$*
626 CRONOS DX

Les concessionnaires mazda
On se conduit bien

Association des concessionnaires Mazda du Grand Montréal

Albi Automobiles Ltée
3300, boul. Ste-Marie
Mascouche, Québec
474-2481-2 J7K 1P5

Ami Auto Inc.
276, boul. d'Anjou
Châteauguay, Québec
692-9600 J6K 1C6

Armand Quérin
Automobiles Ltée
1530, boul. Chomedey
Chomedey, Laval
688-4787 H7V 3N8

Autonor Inc.
2344, boul. Labelle
Lafontaine, Québec
436-8211 J7Z 5T5

Avo Auto Inc.
4815, rue Buchan
Montréal, Québec
737-7373 H4P 1S4

Blondin Automobiles Ltée
6464, boul. Henri-Bourassa Est
Montréal-Nord, Québec
324-9100 H1G 5W9

Bourassa Mazda
1625, boul. St-Martin Est
Laval, Québec
385-9595 H7G 4R4

Chambly Mazda
830, boul. Périgny
Chambly, Québec
658-6623 J3L 1W3

Concept Mazda
1540, rue Ampère
Boucherville, Québec
449-7929 J4B 7L4

Delisle Auto Ltée
2815, rue Sherbrooke Est
Montréal, Québec
523-1122 H2K 1H2

Garage Blanchette Inc.
900, rue St-Laurent Ouest
Longueuil, Québec
677-6347 J4K 1C5

Gareau Mazda
10175, rue Papineau
Montréal, Québec
381-3987 H2B 2A1

Jac Auto Ltée
3612, boul. St-Jean
Dollard-des-Ormeaux, Qc
626-8120 H9G 1X1

Lachine Mazda
2895, rue Notre-Dame
Lachine, Québec
637-1153 H8S 2H3

Lachute Mazda
20, rue Principale
Lachute, Québec
562-8808 J8H 3R8

Lacroix Automobile Ltée
990, route 117
Case postale 1020
Val-David, Québec
322-3937

Le Domaine De l'Auto P.A.T. Ltée
12210, rue Sherbrooke Est
Pointe-aux-Trembles, Qc
645-1694 H1B 1C7

Les Automobiles Mazda de Repentigny
782, rue Notre-Dame
Repentigny, Québec
654-7111 J5Y 1B6

Mazda 2-20
1, boul. Don Quichotte
Île Perrot, Québec
453-7220 J7V 7X4

Mazda de Blainville
738, boul. Labelle
Blainville, Québec
437-8000 J7C 2K2

Mazda Casavant
3190, rue Cusson
St-Hyacinthe, Québec
774-1345 J2S 8N9

Mazda Gabriel
5333, rue St-Jacques Ouest
Montréal, Québec
484-7777 H4A 2C9

Quintin Automobiles Inc.
385, rue Laberge
St-Jean sur le Richelieu, Qc
349-6767/658-9042
J3A 1S1

St-Constant Auto Ltée
48, rue St-Pierre
St-Constant, Québec
632-0700 J0L 1X0

*626 Cronos DX 1993 (peut être différent du modèle illustré). Les prix incluent tous les rabais offerts par Mazda. Transport, préparation et taxes en sus.
L'acquisition du véhicule doit être effectuée selon l'inventaire du concessionnaire entre le 7 avril 1993 et le 4 mai 1993 à midi inclusivement. Offre d'une durée limitée.
Toutes les Mazda sont dotées d'une garantie pare-chocs à pare-chocs de 3 ans/80 000 km, sans franchise, ainsi que d'une garantie 5 ans/100 000 km des composantes principales.

Policiers libérés d'accusations d'avoir usé d'une force physique trop grande

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ Roger Parent, un camionneur, est revêtu de son uniforme de compagnie, coiffé de la casquette de la compagnie, et il conduit un tracteur marqué au nom de la compagnie qui l'emploie. Roger Parent, qui a vidé son camion ici et là, va récupérer deux remorques volées à son patron, qu'on vient tout juste de retrouver derrière un restaurant, deux remorques marquées du nom de la compagnie: Bourassa Transport.

Mais ce deux juillet 1991, si le patron de Roger Parent a de la chance de rentrer en possession de ses deux remorques volées, lui-même est moins heureux. Il recule son camion pour prendre en charge les deux remorques, puis il va téléphoner à son *boss* pour lui dire que tout est correct. C'est alors que deux policiers lui tombent dessus, le fouillent sommairement, mains sur le capot de la voiture, jambes écartées, lui passent les menottes derrière le dos, et l'embarquent dans leur autopatrouille.

Pogné, le chauffeur de camions. Roger Parent a très mal à l'épaule droite. Il sera empêché de travailler pendant plusieurs semaines. Mais son arrestation sera quand même brève: les agents André Sévigny, matricule 4590, et Mona Cotton, matricule 1109, qui l'ont arrêté un peu vite, reconnaissent qu'il peut vaquer à ses occupations. Aussitôt libéré, le camionneur va porter plainte au Comité de déontologie policière. Qui vient de conclure qu'il n'y a pas eu abus d'autorité, ni recours à une force trop grande, et rejette les plaintes portées contre les deux policiers.

Désistement

Chantale Trépanier s'était plainte au commissaire à la déontologie policière d'avoir été victime d'une force plus grande que nécessaire, de violence, de négligence et d'insouciance de sa santé de la part de quatre policiers du service de police de la CUM. Mais comme elle ne s'est pas présentée devant le Comité de déontologie, Hélène Veilleux, matricule 4403, Johanne Gauthier, matricule 547, Benoit Duval, matricule 753, et Yves Bilodeau, matricule 437, ont vu les plaintes déposées contre eux rejettées en bloc.

L'agent Westley Beaupré, matricule 2390, aura vu sa cause entendue jusqu'au bout, et le Comité de déontologie vient de déclarer qu'il n'a rien fait de dérogatoire au code de déontologie des policiers du Québec en donnant une contravention à un dentiste, Gilles Dubé, qui venait de brûler un feu rouge avec sa Volvo. Le comité a écouté les deux versions et a décidé qu'il croyait celle du policier. Le dentiste avait déjà réglé sa contravention.

Vous nous avez donné un coup de main tout au cours de l'année



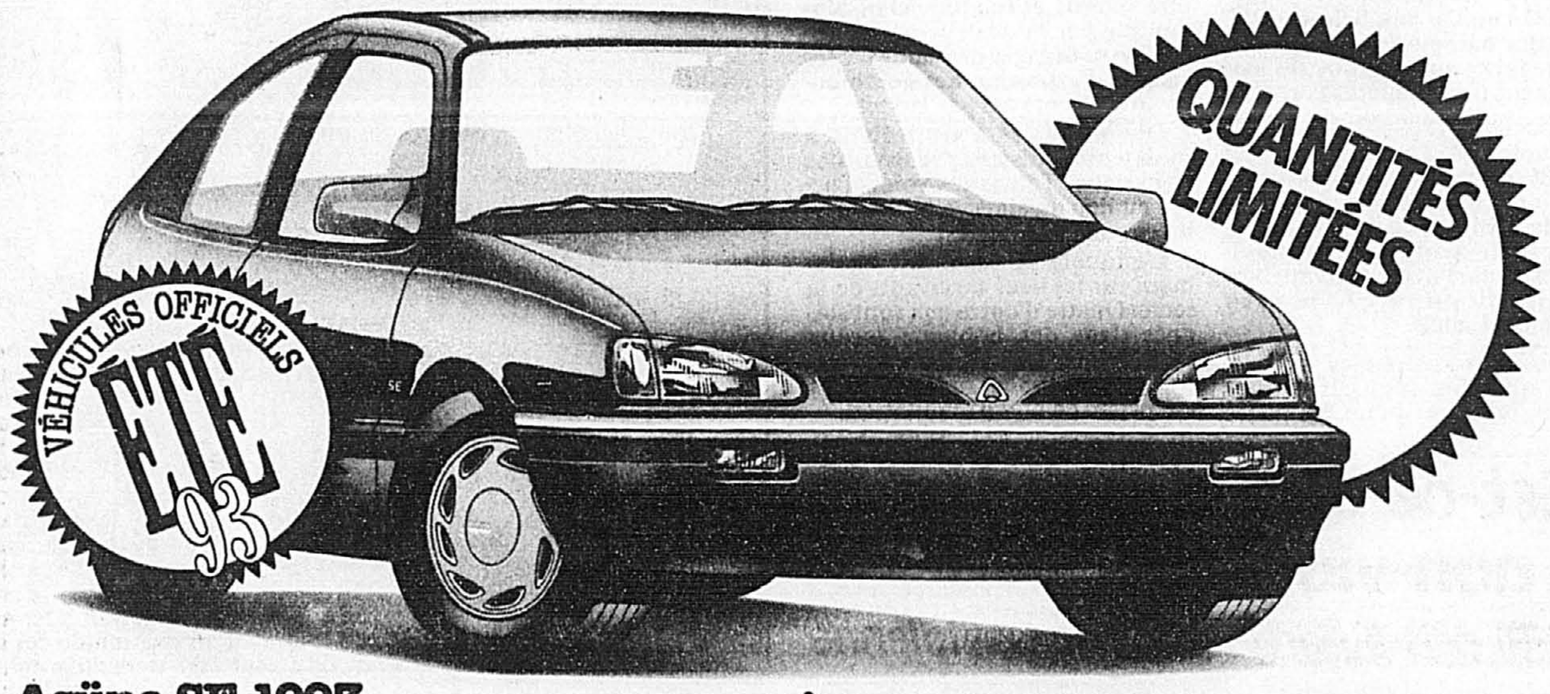
...Grand merci!

SCOUTS CANADA

SCOUTS CANADA COMPTE SUR DES BÉNÉVOLES COMME VOUS.
334-3004

FAITES VITE!

LES VÉHICULES OFFICIELS DE VOTRE ÉTÉ SONT LÀ!



Asüna SE 1993

- Moteur 4 cylindres de 1,6 L
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Direction à crémaillère
- Freins assistés
- Essuie-glace à balayage intermittent
- Siège arrière rabattable
- Garantie GM TOTAL[MC] 3 ans/ 60 000 km*** sans franchise

À PARTIR DE 6993$*

Sunrunner 1992

- Moteur 4 cylindres de 1,6 L
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Quatre roues motrices
- Freins arrière antiblocage (ABS)
- Housse de roue de secours
- Toit décapotable
- Radio AM-FM stéréo
- Garantie GM TOTAL[MC] 3 ans/60 000 km*** sans franchise

VÉHICULES OFFICIELS ÉTÉ 93

SEULEMENT 229$ PAR MOIS** EN LOCATION

Sunfire 1993

- Moteur 1,8 L, 140 chevaux, à injection électronique multipoint
- Boîte manuelle 5 vitesses avec surmultiplication
- Sac gonflable côté conducteur
- Suspension indépendante Lotus aux quatre roues
- Radiocassette AM-FM stéréo
- Garantie GM TOTAL[MC] 3 ans/60 000 km*** sans franchise



SEULEMENT 229$ PAR MOIS** EN LOCATION

VÉHICULES OFFICIELS ÉTÉ 93

remise de 750$ aux diplômés †

Assistance ROUTIÈRE †† 24h

VOS CONCESSIONNAIRES PONTIAC BUICK PARTICIPANTS

*Taxes et transport en sus. Tous les rabais taxables GM inclus. **Prix basé sur un bail de 48 mois avec versement initial de 300$ pour le Sunrunner et de 800$ pour la Sunfire. Premier versement et dépôt de garantie remboursable de 300$ requis. Taxes en sus. Frais de 5¢ du kilomètre après 96 000 km. Sujet à l'approbation du crédit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux Sunrunner 1992, Asüna SE 1993 et Sunfire 1993 neufs en stock. ***Selon la première éventualité. † Rabais accordé aux étudiants selon les critères établis par le manufacturier. ††L'Assistance routière Asüna est offerte sur les modèles Asüna 1993. Durée: 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Tous les détails chez votre concessionnaire.

Ah LES CHANCEUX!

Ils sont invités au théâtre...



Chaque jour, 15 abonnés chanceux de *La Presse* reçoivent une paire de billets afin d'assister à la pièce Les Troyennes au TNM! Voici les chanceux d'aujourd'hui :

Mme Morrissette, de Trois-Rivières,	no 201500M07
M. Girard, de Trois-Rivières,	no 201530G01
M. Roux, de Trois-Rivières,	no 201591R00
M. Bérubé, de Tracy,	no 210141B16
Mme Paré, de Montréal,	no 210780P07
Mme Doré, de Carignan,	no 210922D33
M. Plouffe, de Saint-Lambert,	no 224487P01
Mme Ricard, de Pointe-aux-Trembles,	no 226161R03
M. Paquette, de Pointe-aux-Trembles,	no 226222P01
Mme Poirier, de Montréal,	no 229075P04
M. Blouin, de Montréal,	no 232136B03
M. Beaudoin, de Montréal,	no 234307B06
M. Thirakul, de Saint-Laurent,	no 237441T02
M. Lafrance, de Chomedey,	no 238445L13
Mme Pineault, de Rosemère,	no 243119P00

Du samedi 17 avril au vendredi 23 avril, les noms de 15 chanceux et chanceuses seront publiés chaque jour. *La Presse* leur offrira gracieusement une paire de billets valides pour la représentation du samedi 15 mai 1993, à 21 h.

La valeur totale des billets offerts est de 6090 $. Les règlements sont disponibles à *La Presse*.

POUR DEVENIR CHANCEUX, IL SUFFIT D'ÊTRE ABONNÉ À

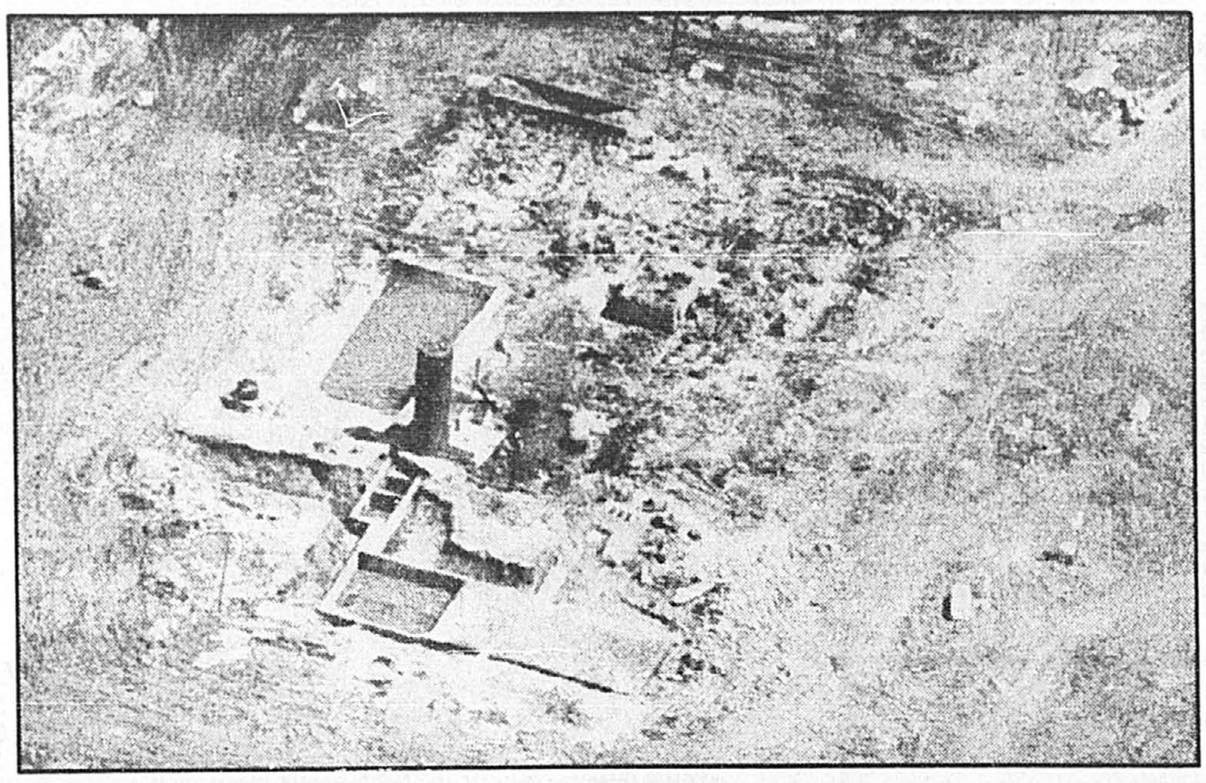
La Presse

ABONNEZ-VOUS!

285-6911

W1932121

LE SUICIDE COLLECTIF DE WACO



Vue aérienne du ranch des Davidiens, hier, au lendemain du suicide collectif de David Koresh et de plus de 80 de ses disciples. PHOTO REUTER

« Une grossière erreur », affirme un expert canadien

LILIANNE LACROIX

■ L'intervention militaire qui a provoqué le suicide collectif des 86 Davidiens de Waco était une grossière erreur, selon M. Manassé Bambonyé, psychologue au Service correctionnel du Canada.

« David Koresh n'était sans doute pas capable de tirer sur les gens qui étaient restés avec lui à l'intérieur. Mais l'attaque lui a fourni le prétexte qu'il attendait pour se poser en martyr et en héros », nous dit-il.

Selon lui, deux stratégies se présentent dès le début d'une prise d'otages: l'attente ou l'intervention. « Quand on décide d'attendre, on attend jusqu'à la fin. La stratégie d'attaque après une période d'attente ne se justifie que si les mutins ont commis un acte particulier qui commande une telle action. L'attente jusqu'à l'épuisement physique des Davidiens m'aurait paru la stratégie à adopter dans ce cas. »

M. Bambonyé ne semble guère croire au motif invoqué par l'Attorney general, Mme Janet Reno, pour autoriser l'intervention militaire: « Si des enfants étaient maltraités comme on l'a dit, le fait n'était sûrement pas nouveau et était déjà connu des autorités. Pourquoi agir à ce moment et sans tenter une dernière fois de négocier? »

Selon le spécialiste, les autorités ont sous-estimé un certain nombre de facteurs et notamment le fait que David Koresh présentait toutes les caractéristiques du psychopathe. « Il était capable de manipuler les gens et d'attendre... juste le temps de justifier son acte. Il ne fallait surtout pas lui fournir ce prétexte. Si sa position était structurée, il n'affichait toutefois pas d'émotions, pas de sentiments. »

L'élément de fanatisme religieux aurait été lui aussi décisif. « Sa conviction à lui et le fanatisme de ses disciples peut-être encore plus fort que le sien à cause de leur dépendance totale envers leur leader... il aurait fallu soupeser tout cela. La foi de Koresh et de ses adeptes présente d'ailleurs des similitudes avec les prises d'otages politiques où un groupe est prêt à commettre une action d'éclat, même à mourir pour la cause. Leur perception de la mort devient alors banalisée. »

Même en décidant de recourir à l'intervention militaire, il aurait été souhaitable de monter un scénario, de créer une diversion, dit M. Bambonyé. « Cet assaut sans aucun dialogue ressemblait à de la provocation. Et c'est bien ainsi qu'il a été perçu par Koresh et ses disciples. »

Fouilles: début d'un long et macabre travail

Il faudra des jours pour récupérer les restes des victimes et les identifier

Agence France-Presse

WACO

■ Les enquêteurs ont commencé hier un long et macabre travail de recherches dans les décombres encore fumants de la ferme-forteresse des Davidiens près de Waco (Texas), au lendemain de l'incendie vraisemblablement volontaire dans lequel ont péri le chef de la secte David Koresh et quelque 85 de ses disciples.

Les responsables fédéraux ont indiqué qu'ils n'avaient pas d'espoir de retrouver des survivants dans les ruines des bâtiments réduits en cendres en moins d'une heure. Il leur faudra probablement plusieurs jours pour récupérer les restes des victimes et tenter de les identifier.

Le juge David Pareya, l'un de ceux qui dirigeront l'enquête, a indiqué que la première tâche serait de déterminer si les membres de la secte sont morts dans les flammes ou s'ils avaient été tués auparavant, par strangulation ou empoisonnement.

« Tout cela dépend de la gravité de leurs brûlures », estime Ed Bodiford, un des enquêteurs. « Je sais que cela semble un peu morbide mais, si nous ne retrouvons que des os, ce pourrait être difficile. Tout dépend de ce qui reste pour travailler ».

Des informations persistantes laissent entendre que des enfants auraient été tués au préalable par injection d'un produit mortel. Plusieurs disciples de la secte des Davidiens auraient empoisonné leurs enfants avant de se donner la mort en allumant un incendie.

Certaines informations laissent supposer que les parents ont empoisonné les enfants pour rendre le dénouement encore plus tragique.

« Plusieurs personnes nous ont dit qu'il y avait du poison à l'intérieur. On ne sait pas. Selon certaines informations, des injections ont été faites aux enfants. Il s'agit seulement de spéculations », a dit Bob Ricks, porte-parole du FBI.

Refusant de se rendre à l'assaut du FBI, certains membres de la secte ont répandu de l'essence dans la ferme afin de provoquer un incendie mortel. Un des survivants a déclaré avoir entendu l'un des disciples dire que le « feu avait été allumé ».

D'autres responsables ont déclaré que des sacs plastiques étaient prêts et qu'un immense camion frigorifique, capable de stocker plus de 100 corps, avait été convoyé sur place.

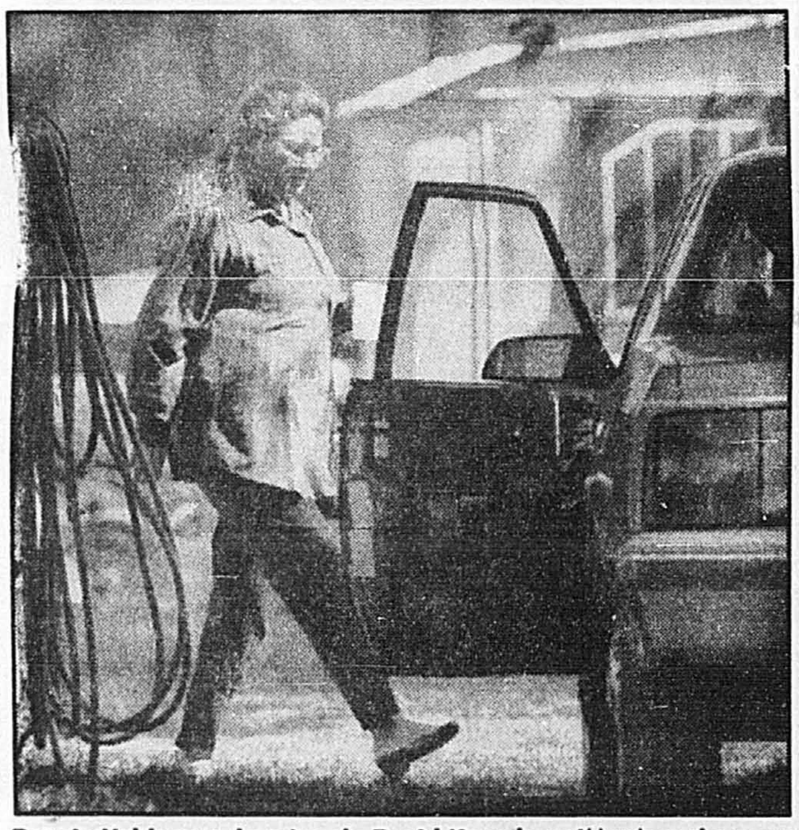
Le juge Pareya a précisé que la fouille des décombres devait commencer dès le levée du jour. Mais le travail des enquêteurs pourrait être retardé et rendu encore plus pénible par la chaleur qui continue de se dégager des ruines et les risques d'explosion des nombreuses armes stockées par la secte.

Des policiers s'affairaient à maintenir à distance journalistes et curieux. Toutes les voies d'accès au lieu du sinistre ont été fermées par les autorités.

L'enquête se focalisait également sur les neuf survivants de la secte. Quatre d'entre eux sont soignés dans des hôpitaux locaux pour de graves brûlures. Cinq autres, apparemment indemnes, ont été placés en état d'arrestation.



Trois des neuf Davidiens ayant survécu à l'incendie de lundi, Jaime Castillo, Derek Lovelock et David Thibodeau, ont été conduits hier à leur enquête préliminaire à la Cour fédérale de Waco. PHOTO REUTER



Bonnie Haldeman, la mère de David Koresh, quittant sa demeure de Chandler, Texas, hier. PHOTO AP

« Est-ce que c'est ça, la non-violence? »

Le FBI pris à partie par une Davidienne

Presse Canadienne

WACO

■ Une Canadienne membre de la secte des Davidiens s'en est pris violemment aux policiers américains, hier, les accusant d'avoir brisé leur promesse de tenter de résoudre pacifiquement le siège du ranch de Waco, qui a duré 51 jours.

« Ils parlent de non-violence. Est-ce que c'est ça la non-violence? Prendre d'assaut des bâtiments, lancer des grenades lacrymogènes », a demandé Gladys Ottman, détenue dans un centre de transition de Waco, au Texas.

Mme Ottman, 67 ans, était l'une des deux Canadiennes qui ont quitté le ranch de leur plein gré, le mois dernier. Bien qu'affligée par la mort de ses condisciples, elle a été soulagée d'apprendre que sa fille Ruth Ellen Riddle était au nombre des neuf survivants.

« Ma fille a été emmenée à l'hôpital pour des brûlures au premier et au second degré », a affirmé l'ex-résidante de Timmins, en Ontario.

Sort inconnu

Par ailleurs, personne ne connaît le sort de Novelette Sinclair, une citoyenne canadienne d'origine jamaïcaine, qui a préféré rester à l'intérieur du complexe.

Son frère, Reginald Sinclair, a déclaré qu'il espérait que la survivante non identifiée de race noire soit sa soeur.

« C'était une solitaire, très décidée, très intelligente », a dit le Montréalais sur les ondes de la radio de CBC.

« Je pense qu'elle cherchait quelque chose de différent. J'ignore pourquoi elle s'est embarquée dans une pareille histoire », a dit M. Sinclair de sa soeur, qui a déjà vécu à Montréal.

Les Guyanais n'ont pas oublié

Le suicide collectif de Georgetown, en 1978, avait fait 931 victimes

d'après AP

GEORGETOWN, Guyana

■ Les Guyanais ont déjà connu tout cela: le prophète, son culte, et la mort de ses disciples. La seule différence est que la tragédie du People's Temple de Jim Jones fut considérablement plus meurtrière que l'horrible fin des Davidiens de David Koresh.

Le suicide collectif de 931 personnes survenu en novembre 1978 en Guyana vivra éternellement dans l'esprit des habitants de ce pays d'Amérique du Sud, qui ne manquent pas de faire un parallèle entre ce qui s'est passé à Jonestown et la destruction par le feu du complexe des Davidiens lundi à Waco, Texas.

Sharif Khan, éditeur du *Guyana Chronicle*, a souligné hier que Jonestown avait constitué une leçon pour tous, mais que les Américains n'en avaient de toute évidence rien appris. « Depuis le début, tous les signes d'une tragédie étaient présents, tout comme ils l'avaient été à Jonestown, et pourtant, ils n'ont pas su en tenir compte. »

Il y a 14 ans, Khan s'était rendu à Jonestown en compagnie du représentant américain Leo Ryan, pour tenter d'obtenir que les enfants soient autorisés à quitter le camp. Les séides de Jones ouvrirent le feu sur la délégation à l'aéroport, et Ryan fut tué. Peu après, Jones ordonnait à ses disciples de mettre fin à leurs jours.

« Jones était lui aussi un leader charismatique, qui, comme Koresh, exerçait un droit de vie et de mort sur les membres de sa secte », précise Khan, en ajoutant que Jones avait utilisé des techniques dilatoires analogues à celles de Koresh pour prévenir toute intervention. Les Américains auraient dû se souvenir de cela et « neutraliser » Koresh sans attendre.

Peu probable au Québec

Presse Canadienne

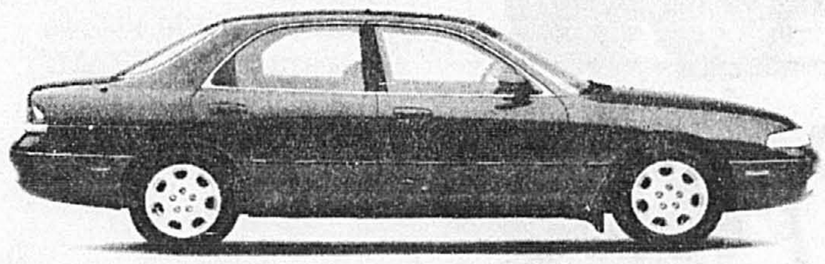
GRANBY

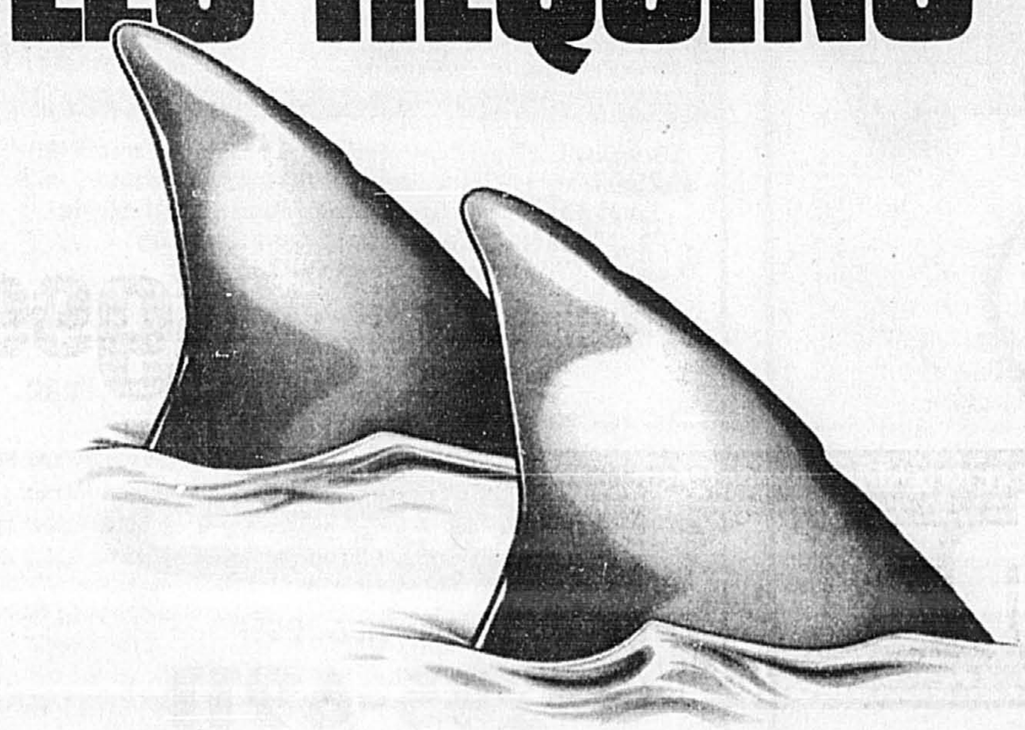
■ Il est peu probable que la tragédie de Waco, au Texas, où viennent de périr plus de 80 membres de la secte des Davidiens, puisse se produire au Québec où, depuis quelques années, les sectes de toutes sortes se multiplient.

C'est ce que croit Yves Casgrain, directeur de recherche chez Info-Secte. Il reconnait toutefois que cette possibilité ne peut jamais être écartée tout à fait.

« D'abord, il n'est pas aussi facile de se procurer des armes au Québec qu'aux États-Unis. Ensuite, nous constatons que chez nous la très grande majorité des sectes son non violentes. Ici, la violence est d'ordre psychologique et non physique. »

ÉVITEZ LES REQUINS





Vous en avez assez des vendeurs qui ne cherchent qu'à faire une bouchée de votre portefeuille? Chez Avo Mazda, il n'y a aucun requin, juste des sourires amicaux et du café chaud. Aucune pression, aucune décision spontanée, nous prenons le temps de comprendre vos besoins. Il n'y a que la compétition qui a peur de nous!

Cette semaine, profitez de notre offre exceptionnelle sur la prestigieuse 626 Cronos. Faites un essai, constatez la souplesse de sa tenue de route et son confort. Et rappelez-vous: aucune offre raisonnable ne sera refusée.

LE CONCESSIONNAIRE DE CONFIANCE

mazda

JE ME SENS BIEN

AVO 4815 Buchan 737-7373 Une rue au nord de Jean-Talon (coin Victoria)

American Rivers croit que la Grande-Baleine est moins menacée

Un porte-parole d'Hydro-Québec soutient qu'il y a des exagérations manifestes dans l'analyse du groupe environnemental

MARIE TISON
de la Presse Canadienne

WASHINGTON

■ Une organisation environnementale américaine considère que la Grande rivière de la Baleine est moins menacée qu'auparavant.

American Rivers, une organisation qui se spécialise dans la conservation des rivières, compile chaque année une liste des 10 rivières les plus en danger et des 15 rivières les plus menacées en Amérique du Nord.

L'année dernière, American Rivers avait placé la Grande rivière de la Baleine en troisième position sur sa liste des rivières les plus en danger.

Cette année, la rivière québécoise n'apparaît plus sur cette liste prioritaire, mais s'est retrouvée sur celle des rivières les plus menacées. L'organisation américaine n'a pas établi de hiérarchie pour cette deuxième liste, mais a simplement énuméré les rivières par ordre alphabétique.

Le président d'American Rivers, M. Kevin Coyle, a expliqué en conférence de presse hier que son organisation considérait trois critères dans la préparation de ses listes: l'importance de la rivière, le degré de menace et son imminence.

Il a affirmé que le danger qui planait au-dessus de la Grande rivière de la Baleine était moins imminent depuis la décision de l'État de New York, en mars 1992, d'annuler un contrat de 1000 mégawatts signé avec Hydro-Québec.

Aux oubliettes

Il a cependant ajouté qu'Hydro-Québec n'avait pas manifesté l'intention de reléguer le projet aux oubliettes, et que la menace était donc toujours présente.

«La Grande rivière de la Baleine demeure une des plus importantes rivières d'Amérique du Nord, et ce projet demeure un des plus importants dossier environnemental du continent, a-t-il déclaré. Nous laissons cette rivière sur la liste pour attirer l'attention de la population sur cette question.»

Les documents d'information distribués par American Rivers indiquent que le développement de la phase II de la Baie-James déplacerait des Cris de leurs territoires de chasse et détruirait une immense région sauvage.

L'organisation souligne que les liens entre ce projet et les États-Unis sont directs. Elle explique qu'une partie de l'électricité générée serait destinée aux marchés de l'État de New York et de la Nouvelle-Angleterre, et que le financement du projet dépend largement des contrats d'exportations signés avec ces États.

«En plus, le projet pourrait réduire le nombre d'oiseaux migrateurs, ce qui pourrait affecter les habitants des États-Unis, poursuit l'organisation dans ses documents. À long terme, le développement de la région de la baie James pourrait déclencher des modifications écologiques fondamentales susceptibles d'affecter tout l'est de l'Amérique du Nord.»

Exagérations

Un porte-parole d'Hydro-Québec, M. Guy Versailles, a affirmé qu'il y avait là des exagérations manifestes. Il a rappelé que le complexe La Grande, pourtant cinq fois plus important que le projet Grande-Baleine, n'avait certainement pas provoqué de catastrophe écologique.

Il a ajouté que l'argument voulant que le projet puisse réduire le nombre d'oiseaux migrateurs ne résistait pas à l'analyse.

«On l'a répété, mais il y a des gens qui refusent de comprendre», a-t-il déclaré au cours d'une entrevue téléphonique depuis Montréal.

Il a reconnu que le projet déplacerait des Cris de leurs territoires de chasse, mais il a fait valoir que c'était justement pour cette raison qu'Hydro-Québec tentait de négocier des ententes avec eux.

M. Versailles a finalement déclaré qu'il n'y avait rien de surprenant à voir une organisation vouée à la préservation des rivières dans leur état naturel se porter à la défense de la Grande rivière de la Baleine.

Quant à la «rétrogradation» de ce projet de la liste prioritaire à la liste secondaire, il a déclaré qu'elle pouvait s'expliquer de deux façons: «Soit qu'ils pensent qu'ils nous ont bloqués et que c'est moins urgent, soit qu'ils ont découvert des horreurs plus horrifiantes.»

Cette année, la palme de la rivière la plus en danger revient au Rio Grande, à la frontière du Mexique et du Texas. American Rivers a dit espérer qu'une entente parallèle à l'Accord de libre-échange nord-américain dans le domaine environnemental vienne renverser la tendance actuelle.

Le système hydrographique de la rivière Columbia et de la rivière Snake, dans le nord-ouest des États-Unis, vient en seconde position, suivi des Everglades, en Floride, et de la rivière Anacostia, qui borde la capitale américaine, Washington.

Un seul système hydrographique canadien figure sur la liste des 10 rivières les plus en danger, soit celui des rivières Alsek et Tatshenshini, en Colombie-Britannique.

0% D'INTERET, AUCUN ACOMPTE, Ni PAIEMENT

avant août 1993 (avec crédit approuvé) sur des achats de $250 et plus effectués avec une carte de crédit Radio Shack. Hâtez-vous! l'offre expire le 30 avril 1993

COMMUNICATIONS

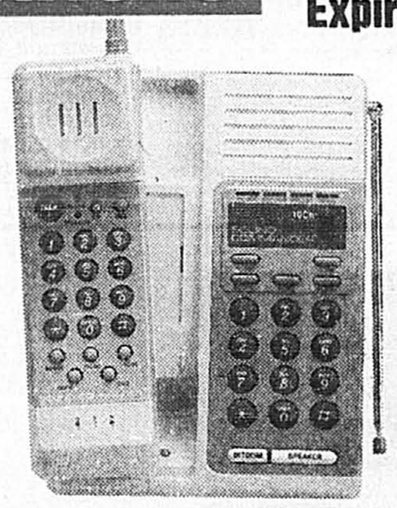
Expire le 30 avril 1993



Sans fil à 10 canaux

- Mémoire de 10 numéros
- Réducteur de bruit Sound Commander™ 43-8306

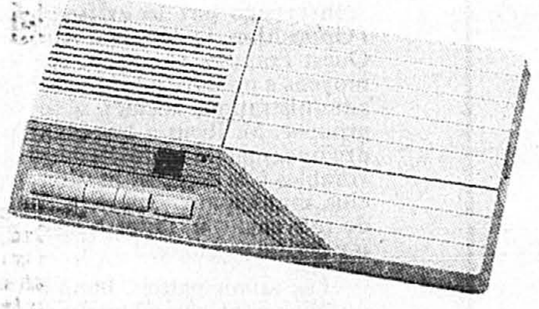
rabais $50 99.95 ~~149.95~~



Un sans fil de NETSET

- Réducteur de bruit Sound Commander™
- Interphone avec téléappel 2 voies
- Balayage de 10 canaux 43-8303

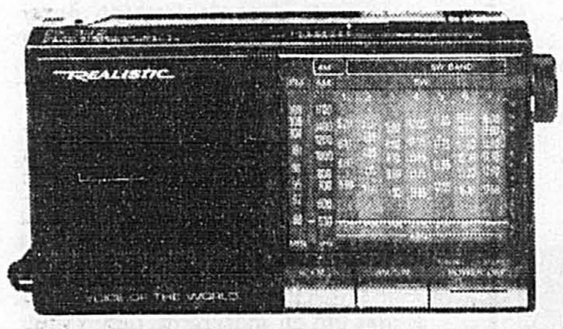
rabais $70 129.95 ~~189.95~~



Répondeur numérique

- Annonces et messages sur puce
- Télécommande • Protection par pile
- Écoulement 431-8125

rabais $30 99.95 était 129.95



Récepteur AM/FM/OC

- Sélection à poussoir des bandes
- Curseur pour bandes AM/OC 1 à 7
- Bouton rotatif d'accord 20-217

rabais $30 69.95 ~~99.95~~

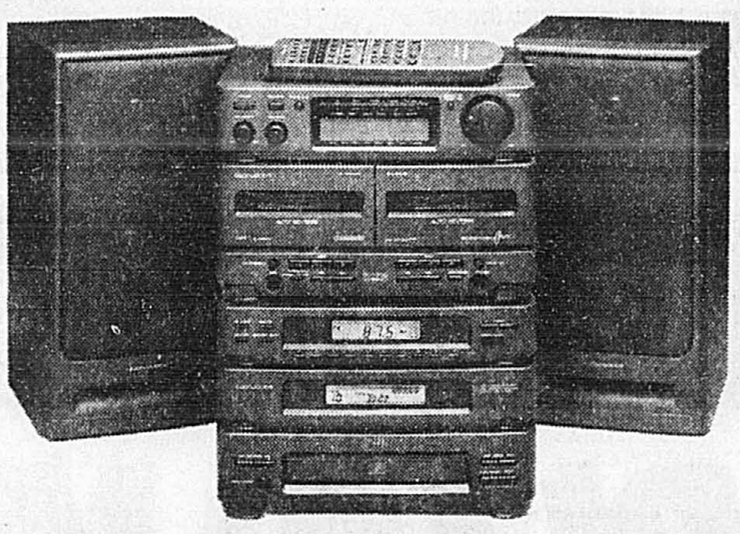


Balayeur d'ondes

- 60 canaux et 23 000 fréquences
- Reçoit : 30-54, 118-136, 138-174, 380-512 MHz • Écoulement 20-129

rabais $70 199.95 était 269.95

AUDIO ET VIDEO



Mini chaîne stéréo

- Puissance totale de 50 W
- AM/FM, CD, magnétophone
- 2 enceintes • Correcteur
- Écoulement 13-1247

rabais $300 499.95 était 799.95

Récepteur numérique

- Accord à synthétiseur
- Mémoire de 30 stations
- Télécommande 31-2105

rabais $100 249.95 ~~349.95~~



GENEVA

Lecteur laser

- Technologie 1 bit
- Programmation aléatoire de 25 plages
- Télécommande 42-9055

rabais $50 199.95 ~~249.95~~



Cassettes de 60 et de 90 minutes



A B

rabais 33% A 1.99 ~~2.99~~ 44-8709

rabais 28% B 2.49 ~~3.49~~ 44-8710



Carte de sonorisation Sound Blaster

- La meilleure carte de sonorisation
- Synthétiseur FM à 11 voix
- Compatible AdLib 251-8505

SOUND BLASTER ACHAT SPECIAL 119.95

Un cellulaire qui ne pèse que 285 g!

- 72 min en conversation
- 10 heures en attente
- 3 minuteurs d'appels
- Mémoire de 30 numéros
- Indicateur de puissance
- MAN double 17-8008

rabais $150 499.00 Prix du cat. 649.00

Nouvelle activation des cellulaires requise au moment de la vente pour un minimum de 6 mois.

Bell *Mobilité*
Agent cellulaire autorise





Rabais de 30%

Toutes nos pile Ni-Cd sont réduites de 30% jusqu'au 30 avril 93. C'est le temps d'en faire une réserve et d'épargner!

Le MS-DOS 6.0 est arrivé



- Amélioration 3½'' • Peut doubler votre espace disque
- Doublespace, Backup, Anti-virus, Memmaker et plus

Cour. 99.95 ch. 251-8155/6

OFFRE SPECIALE 59.99 chac.

Microsoft

DEMANDEZ LA VÔTRE!

Magasinez plus facilement avec une carte Radio Shack. Demandez-la dans les magasins et détaillants participants Radio Shack. MasterCard et Visa acceptées.



DIVISION INTERTAN CANADA LTÉE

Radio Shack®

La Valeur Sûre en Électronique au Canada MC

Piles/bandes/accessoires/adaptateurs non fournis sauf mention contraire. Radio Shack rejette toute responsabilité relative aux erreurs photographiques ou typographiques. Sauf pour les articles en écoulement, une commande différée sera accordée si un article est épuisé au moment du solde. Nous indiquons les prix de détail réels sans les taxes applicables.

Le magasin ou détaillant Radio Shack le plus proche est dans les pages blanches

Un grutier est harcelé parce qu'il n'a pas été embauché par le canal de la FTQ

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ Chinoiseries syndicales rue Lagauchetière: un grutier se fait harceler parce que son embauche ne serait pas passée par le canal du local 791-G de la FTQ. En plein coeur du quartier chinois, les condos érigés en annexe de la Place Guy-Favreau utilisent les services d'une grue de 80 tonnes. La grosse machine monte des tas de briques en faisant bien attention aux dragons qui hantent le secteur.

Au-dessus de 35 tonnes, une grue doit être manoeuvrée par deux compagnons grutiers, selon le décret de la construction. Sur le chantier de la rue Lagauchetière, ils sont bien deux, les grutiers. Un syndiqué FTQ, engagé sans passer par le local 791-G, et l'autre qui possède une carte de menuisier et une carte de grutier CSD en règle.

Hier matin, un groupe de manifestants est venu troubler les activités du chantier de l'entrepreneur général Construction Brugère Inc. Les policiers de la CUM interviennent avec quelques voitures et leurs équipages. Pour un poste de grutier contesté, une vingtaine de manifestants — officiellement des chômeurs issus de la FTQ pourchassant les travailleurs au noir — une vingtaine de militants de la CSD, la centrale de l'un des grutiers, et une bonne douzaine de flics seront occupés pour quelques heures. Une forme de création d'emplois pour le salaire de 22,74 $ l'heure que gagne le grutier syndiqué.

Les grutiers sont à 85 p. cent syndiqués à la FTQ. Cinq pour cent sont avec la CSD. Jean Côté, le syndiqué menuisier-grutier parfaitement en règle avec ses cartes de compagnon menuisier et de compagnon grutier est considéré comme un intrus par les grutiers FTQ au chômage — les chantiers sont très rares en ce moment. Il semble qu'il ait même été victime de vandalisme chez lui, à Côte Sainte-Catherine. Et son patron, Alcide Leblanc, a vu deux des pneus de sa grue perforés malicieusement: ces boudins coûtent 2500 $ pièce.

Pour Jean-Marc Thouin, directeur général du local 791 de la FTQ, les mécontents sont des chômeurs, mais il est certain qu'ils n'en veulent pas au travailleur mais seulement au patron. Ils veulent l'obliger à embaucher deux hommes. Pour Roland Meunier, coordonnateur régional de la CSD, il s'agit surtout d'une bataille de la FTQ pour conserver le monopole sur les grutiers. «Pourtant, dit Roland Meunier, nous participons tous, FTQ, CSN et CSD, à un comité intersyndical pour contrer le travail au noir. Mais nos syndiqués CSD sont parfaitement en règle! Ils ont leurs cartes...» Et du travail, ce qui n'est pas le cas de tout le monde.

ABONNEZ-VOUS!
COUREZ LA CHANCE DE NE PAS RECEVOIR LA PRESSE PENDANT UNE SEMAINE.
VOIR PAGE: C-10

Un commissaire du Travail va enquêter chez Hyundai

FRANÇOIS BERGER

■ Le gouvernement du Québec va charger un commissaire du ministère du Travail d'enquêter sur la demande de syndicalisation des employés de l'usine du constructeur coréen d'automobiles Hyundai, à Bromont.

Le syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA) a déposé le 19 mars une demande d'accréditation syndicale pour représenter les employés de production de Hyundai, mais l'entreprise a contesté la demande tandis qu'un groupe d'employés ont organisé une campagne contre la syndicalisation.

Un agent d'accréditation du ministère du Travail a étudié la demande et doit déposer son rapport au début de la semaine prochaine en recommandant la nomination d'un commissaire-enquêteur, a appris *La Presse*. Le commissaire devra déterminer le nombre d'employés susceptibles de créer un syndicat et organisera un vote parmi eux.

L'employeur prétend que 667 employés doivent faire partie d'un éventuel syndicat, parmi les 900 travailleurs que compte l'établissement. La direction de Hyundai a ajouté à la liste des «syndicables» des fonctions ou postes non revendiqués par les TCA, qui ont fait signer des cartes d'allégeance syndicale après quatre années d'efforts à l'usine de Bromont. Le syndicat voit dans le geste de Hyundai une tentative de «diluer les appuis» à la syndicalisation en ajoutant des employés non inclus dans la demande syndicale.

Le commissaire du Travail devra débrouiller la situation et décider quels employés seront appelés à se prononcer sur la demande de syndicalisation.

Les dirigeants de l'usine, dont la construction a été subventionnée à hauteur de 100 millions par Québec et Ottawa, se sont opposé avec acharnement aux tentatives de syndicalisation, dès l'ouverture des installations en janvier 1989. Des employés ont été congédiés et d'autres suspendus pour activités syndicales.

Fusion d'abord, décentralisation ensuite

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Le ministre des Affaires municipales Claude Ryan a indiqué, hier en commission parlementaire sur les crédits de son ministère, que la décentralisation réclamée par les municipalités ne se fera pas sans leur engagement en faveur des fusions.

Interrogé par le critique de l'Opposition, le député d'Abitibi-Ouest François Gendron, sur les moyens à prendre pour inciter les administrations locales à se regrouper, M. Ryan a laissé entendre que, malgré leurs discours favorables à la décentralisation, les élus municipaux espèrent, faute de moyens, que l'État québécois n'y donne pas suite.

«Les municipalités, dans l'état où elles sont actuellement, malgré le discours que nous entendons, a-t-il dit, n'en veulent pas trop de décentralisation parce qu'un trop grand nombre d'entre elles ne sont vraiment pas équipées pour accepter d'autres responsabilités.

«C'est pour cela, a poursuivi le ministre, que si on veut faire une décentralisation véritable, je pense que l'opération regroupement est une dimension essentielle de l'entreprise.»

Pour l'instant, le ministre n'a pas été en mesure de déterminer avec exactitude ce que son ministère proposera pour faire passer le nombre de municipalités de 1452 à moins de 700.

La seule hypothèse soumise pas ses collaborateurs et qu'il envisage sérieusement est celle de ramener à 175 les 375 villages et paroisses par le biais de fusions volontaires.

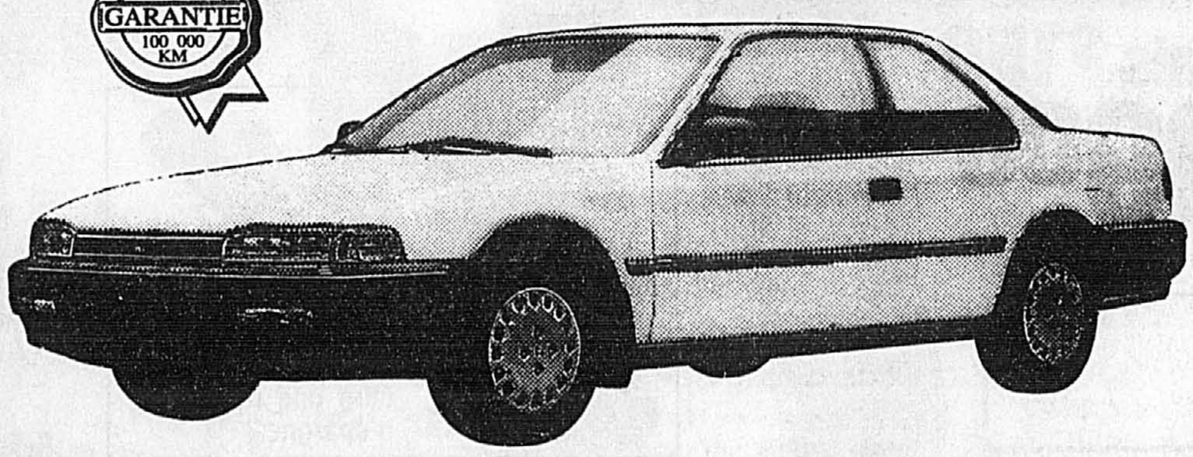
«L'évidence, a précisé le ministre, c'est qu'il existe un très grand nombre de cas où les entités sont trop petites et trop dépourvues de moyens pour être capables de s'acquitter convenablement des fonctions municipales dans le contexte plus exigeant d'aujourd'hui.»

HONDA
LA PLUS VENDUE AU QUÉBEC
1989 CIVIC #1
1990 CIVIC #1
1991 CIVIC #1
1992 #1 CIVIC ACCORD #2
ET POUR VOUS REMERCIER



Civic pour aussi peu que 199 $** par mois ou 9 995 $ Transport, préparation et taxes en sus

5 ANS GARANTIE 100 000 KM



Accord à partir de 279 $* par mois ou 15 995 $ Transport, préparation et taxes en sus

Tout un placement pour vos déplacements!

* Modèle CB 714P, 5 vitesses. Bail de 48 mois, versement initial de 1 924 $ plus les taxes (850 $ d'acompte, 279 $ premier versement et 795 $ préparation et transport), dépôt de sécurité remboursable de 325 $. 96 000km inclus (0,10 $ le km supplémentaire). Sur approbation du crédit. Taux sujet à modifications sans préavis. Option d'achat offerte.

** Modèle EH 234P, 5 vitesses. Bail de 48 mois, versement initial de 1094 $ plus les taxes (100 $ d'acompte, 199 $ premier versement et 795 $ préparation et transport), dépôt de sécurité remboursable de 250 $. 96 000km inclus (0,10 $ le km supplémentaire). Sur approbation du crédit. Taux sujet à modifications sans préavis. Option d'achat offerte.

LES HONORABLES HONDA

SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC

RÉSULTATS loto-québec

Banco Tirage du 93-04-20

04	06	11	14	20
23	27	36	39	41
43	45	46	47	50
56	59	62	66	70

Prochain tirage: 93-04-21

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

La réduction des crédits aux universités appauvrirait le Québec

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ Les étudiants universitaires du Québec estiment que la réduction des crédits, prévue par le gouvernement du Québec au titre de l'enseignement supérieur (on prévoit une réduction de 88 millions en 1993-1994), est économiquement périlleuse pour la nation et démobilisatrice pour toute une génération.

C'est ce qu'a établi hier, en présentant une «première étude économique» — un document fort bien documenté — l'Organisation nationale universitaire. L'O.N.U. propose, devant ce constat intitulé *Les conséquences du désinvestissement en enseignement supérieur* que, d'ici à ce que des solutions soient trouvées, le gouvernement impose un moratoire sur toute hausse des frais de scolarité.

L'organisme réunit pratiquement tous les étudiants du territoire; il asseoit à une même table de concertation, une vingtaine de confédérations et de fédérations étudiantes québécoises. Il a été fondé au début de l'année suite à la publication, par le gouvernement, du document *Vivre selon nos moyens*.

Les principaux porte-parole, MM. François Robello, président de la Fédération des associations étudiantes de l'Université de Montréal, et Serge Charlebois, président de la Fédération étudiante des universités du Québec, ont expliqué qu'en créant l'O.N.U. les étudiants ont voulu se réunir hors de tout cadre idéologique, aller au fond des choses et se montrer responsables.

L'étude présentée hier est la première d'une série. Les documents de présentation rappellent, d'abord, que le Canada a signé en 1976 la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels dans laquelle on stipule que «les études supérieures doivent être rendues accessibles à tous, selon les capacités de chacun... en particulier par la gratuité progressive de l'éducation». Or depuis que les frais de scolarité ont été fortement augmentés, en 1989, rappellent-ils, «on remarque plutôt un danger imminent de décroissance du niveau de scolarisation de la population». Les étudiants exigent qu'une étude complète soit effectuée à cet égard «avant d'envisager quelque autre mesure que ce soit».

En tout cas, regrette M. Robello, on note un niveau de décrochage considérable: 30 p. cent au baccalauréat; 40 p. cent à la maîtrise et 50 au doctorat. Voilà une «hypothèque sur la prospérité».

Car, rappelle le document principal, d'ici l'an 2000, 64 p. cent des emplois nécessiteront des études supérieures. Il établit, au fond, qu'à long terme le désengagement de l'État «occasionnera des pertes de revenus sous forme d'impôts et de taxes, revenus perçus chez les travailleurs mieux scolarisés».

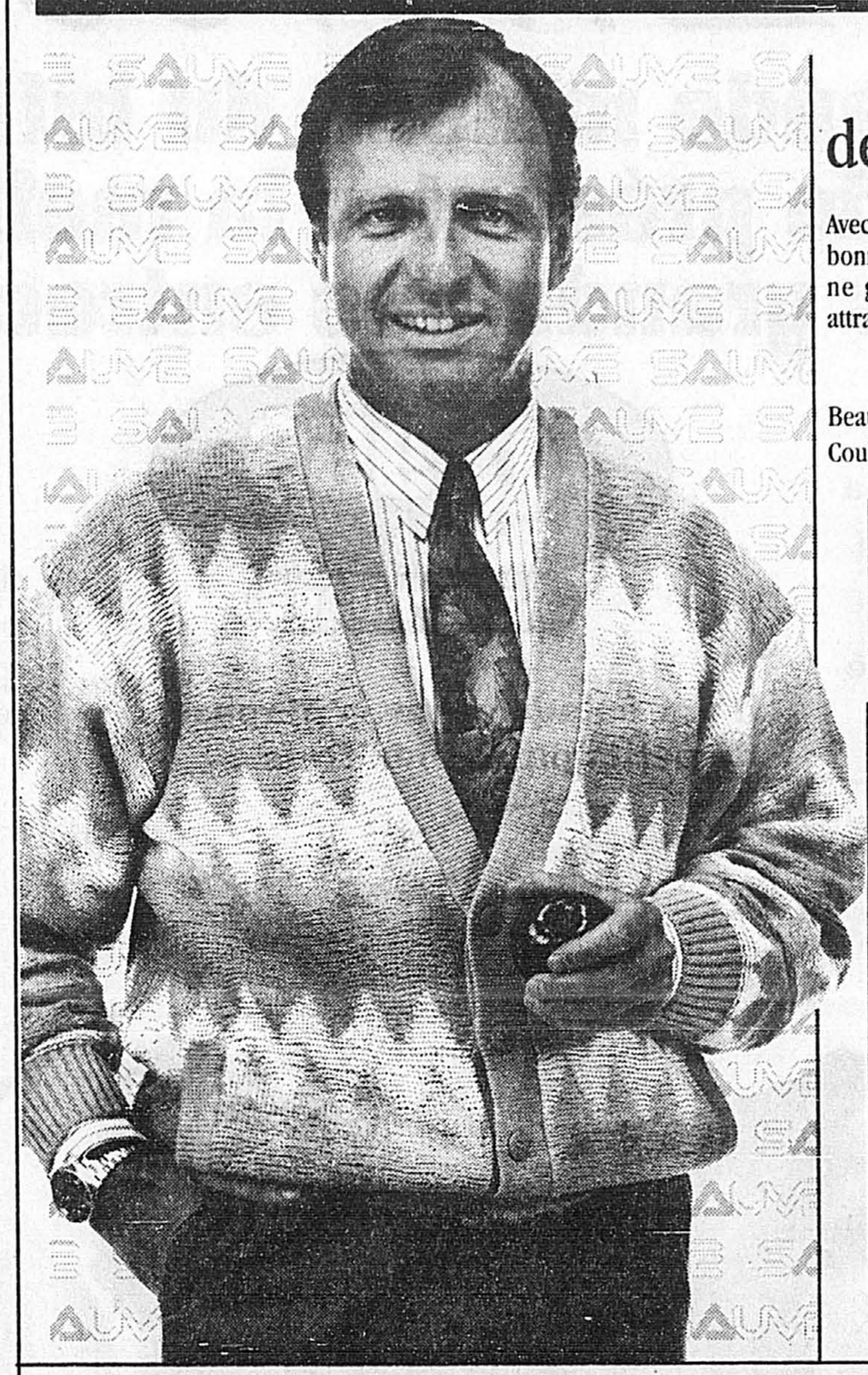
En moyenne, précise-t-il, au cours de sa vie active, un bachelier paiera 503 371 $ de plus en impôts et taxes (en dollars de 1985) qu'un diplômé du secondaire n'ayant pas poursuivi ses études.

Par ailleurs le désengagement entraine une augmentation du nombre des chômeurs. Les diplômés du secondaire comptent 14,3 p. cent de chômeurs contre 5,8 pour les diplômés universitaires. En matière d'aide sociale, encore, la disparité est grande: 52,3 p. cent des bénéficiaires ont fait des études secondaires; 2,4 p. cent chez les universitaires seulement.

Des graphiques illustrent le fait que le travailleur de 40 ans, détenteur d'un diplôme universitaire gagne 86 p. cent de plus qu'un autre n'ayant qu'un diplôme secondaire; par ailleurs un bachelier donne 53 p. cent de son revenu à l'État contre 33 p. cent pour l'autre.

La somme des pertes (du gouvernement), y compris le manque à gagner fiscal et les autres avantages, s'établit à 731 861 $ pour une personne type n'ayant pas terminé ses études universitaires. En retirant les fonds, dit l'étude, le gouvernement québécois prédispose les citoyens à entrer sur le marché du travail avant même d'avoir accédé à l'enseignement supérieur. Il apparait ainsi, en d'autres termes, que le retrait d'un dollar dans le financement universitaire se traduit par une perte de 11 $ dans l'avenir. Le désengagement «mène tout simplement le Québec vers la pauvreté».

SOLDE ANNIVERSAIRE



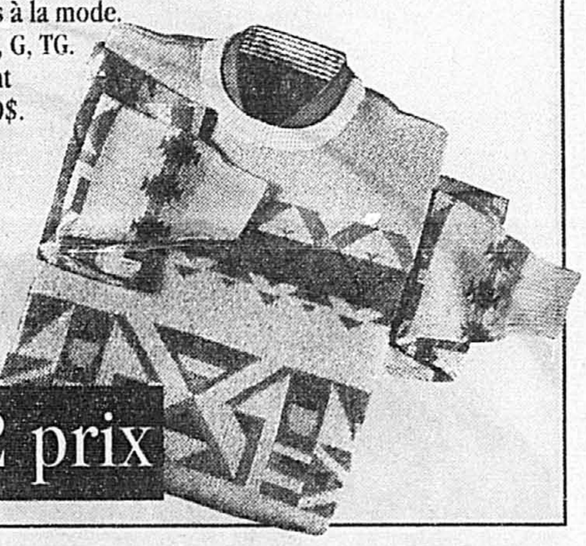
Nous vous avons tissé des réductions formidables !

Avec la venue de la nouvelle saison, il vous faut des vêtements de bonne qualité, légers, attrayants et confortables, mais à des prix qui ne grèveront pas votre budget. Sauvé vous propose ici une attrayante sélection à rabais.

Beau choix de cardigans acrylique/coton ou 100% acrylique. Couleurs variées. Tailles P, M, G, TG. Prix courant 75$ à 100$.

1/2 PRIX

Pulls acrylique/coton ou 100% acrylique en une belle palette de couleurs à la mode. Tailles P, M, G, TG. Prix courant jusqu'à 100$.



1/2 prix

SAUVÉ

Place Ville-Marie.....861-3990
Galeries Joliette.....752-0950
Complexe Desjardins ..281-1611
Place Rosemère 435-6160
Carrefour Laval.....681-9213
Centre Laval 688-6292
Galeries d'Anjou 351-6810
Carrefour Angrignon 365-1070
Promenades St-Bruno .461-2832
Plaza St-Hubert 273-6392
(6554 rue St-Hubert) Stationnement à l'arrière rue Chateaubriand.
Métro Beaubien

Qu'est-ce qui mijote? MAGAZINE
RECETTES Bonnes idées COUPONS DANS LE JOURNAL D'AUJOURD'HUI
Bien manger. Bonnes idées. Les Cuisines KRAFT
dans les journaux livrés à domicile seulement

LIBRAIRIE LE BOUQUIN
395,Boul. Cartier, Laval (Québec) H7N 2K8
Tél.: (514) 688-6036 Fax: (514) 688-8844
Nous vendons les publications du gouvernement du Québec:
-lois, règlements
-livres administratifs, techniques
-livres d'art, etc.
Commandes téléphoniques acceptées.
CONCESSIONNAIRE DES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Faites-le vous-même et épargnez...

jusqu'à 40% Sur nos tissus printaniers

• CHALLIS • POLYESTERS MODE
• FAILLES • POLY-COTONS
• COTONS • SOIE • ETC...

Confectionnez cette ravissante robe pour moins de 17$ de coton brut.

Prix cour. jusqu'à: 14,99m
Prix spécial à partir de: 4,49 m



BUTTERICK #6132

Épargnez 20% TISSUS SPÉCIAL MODE
Largeurs et compositions variées.. Prix cour.: 4,99$m
3,99 m

Épargnez 40% TRICOTS ASSORTIS
Largeurs et compositions variées. Prix cour.: 4,99$m
2,99 m

ÉPARGNEZ 33 1/3% SUR TOUS LES PANIERS À COUTURE

20% de rabais
PERMAPRESS
115cm. 65% polyester, 35% coton.
Prix cour.: 2,99$m
2,39 m

20% de rabais
SÉLECTION D'ACCESSOIRES POUR LA MARIÉE

OBTENEZ 2 PATRONS GRATUITS
Vogue Butterick
3 POUR LE PRIX DE 1*
* de valeur égale ou moindre.

33 1/3% de rabais
ACCESSOIRES DE COUTURE
• Fils Gütermann
• Boutons
• Fermetures à glissière
• Collets de dentelle

MANNEQUIN DE COUTURE "DIANA"
Prix cour.: 299,99$
Prix spécial:
199,99

DÉCO Solde!

JUSQU'À 50% DE RABAIS
Entière sélection de tissus décoratifs 100% coton
DES MILLIERS DE MÈTRES... à partir de 2,99 m

STORES HORIZONTAUX en P.V.C. Mini 1"



Achetez-en 1 Obtenez-en 1 GRATUIT*
Tous les stores horizontaux en P.V.C. mini 1" en magasin.
* Marchandise régulière. De valeur égale ou moindre.

GRATUIT! Service-à-domicile
Laissez nos spécialistes vous conseiller sur le choix des stores, tentures, voilages, couvre-lits, douillettes et plus!
331-1300

STORES VERTICAUX BouClair
FAITS SUR-MESURE 20%
Lamelles en P.V.C. de 2" et de 3 1/2" de large. Couleurs et styles variés... ordinaire ou gaufré.
Sceau de qualité GARANTIS À VIE BOUCLAIR
PRÊTS EN SEULEMENT 48h

VERTICAUX en P.V.C. pour PORTES-FENÊTRES
75" X 84", 30mm d'épaisseur.
GARANTIS À VIE!
Disponibles en magasin seulement.
À partir de 39,99 P.V.C.
VALENCE INCLUSE

TOUS LES ACCESSOIRES DE SALLE DE BAIN 20%
• Serviettes Cannon 5,99*
• Rideaux de douche et doublures
• Accessoires de salle de bain
• Et plus encore!
*Prix de vente

Ces articles ainsi que plusieurs autres sont en solde jusqu'au 24 avril 1993.

DOLLARD 3149, boul. des Sources 683-4711
MONTRÉAL-NORD 5630 Henri-Bourassa 327-1113
ST-LÉONARD 4305, rue Jean-Talon 725-9175
REPENTIGNY 85 Brien 654-2619
CENTRE-VILLE 2110 Ste-Catherine o. Angle Du Fort 989-8934
LASALLE 363, ave. Dollard 365-7337
TERREBONNE 1350, ch. Moody 471-9494
ST-CONSTANT 400, route 132 635-8407

BouClair
* Magasins de St-Jean, du centre-ville, de St-Constant, de St-Hyacinthe et de Granby, fermés le dimanche.

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE
Nos magasins sont maintenant ouverts à compter de 10h, du lundi au vendredi, le samedi, à compter de 9h et le dimanche de 12h à 17h.*
ROSEMÈRE Place Rosemere 979-3881
LAVAL 1720, boul. des Laurentides 667-3120
LAVAL 3350, boul. St-Martin 687-8480
CHOMEDEY 965, boul. Curé-Labelle 973-8208
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU 180, boul. St-Joseph 348-1145
AUSSI À GRANBY ET À ST-HYACINTHE

LE BIFTHÈQUE. LA PLUS GRANDE MAISON DU BIFTECK EN VILLE. DES MENUS PRÉPARÉS À LA PERFECTION. TOUT SIMPLEMENT DÉLICIEUX.

L'Entrecôte

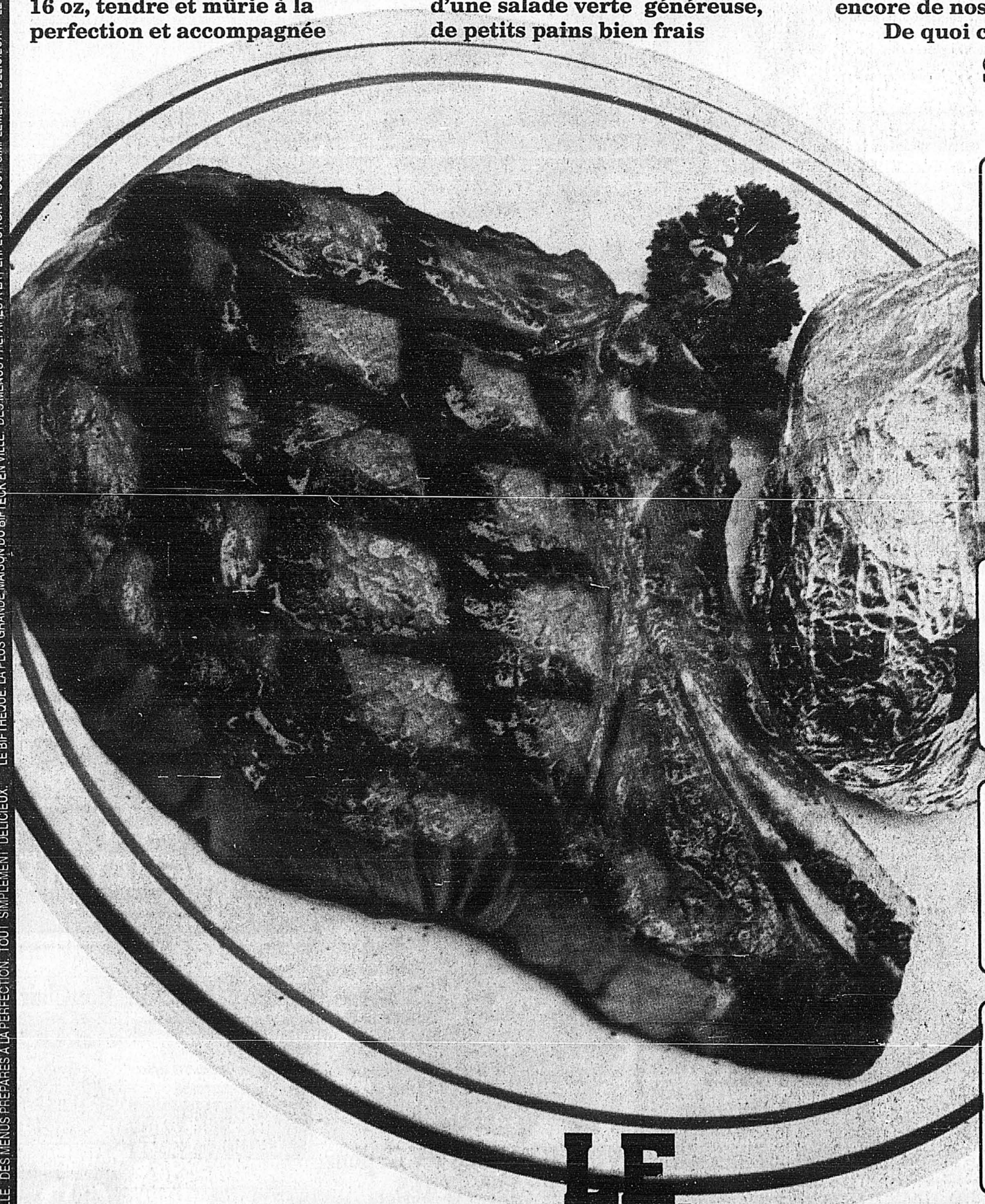
La plus grande maison du bifteck en ville est fière de présenter la meilleure et la plus grande des entrecôtes.

SEULEMENT 9 95$ LE BIFTHÈQUE

L'entrecôte du Bifthèque, la coupe favorite des Montréalais, Plus extraordinaire à jamais, grâce à vous.

Une délicieuse entrecôte de 16 oz, tendre et mûrie à la perfection et accompagnée d'une salade verte généreuse, de petits pains bien frais directement de notre four, d'une pomme de terre qui ne demande qu'à être noyée de crème sûre ou encore de nos frites croustillantes.

De quoi célébrer avec appétit!



Spécial du midi aujourd'hui

LE BIFTHÈQUE

Boeuf Bourguignon

Vol-au-vent aux fruits de mer

Servis avec soupe du jour, garniture, dessert, thé ou café.

6 95$

Cette semaine à la Boucherie

Nos spéciaux pour la semaine du 21 au 27 avril 1993

LE BIFTHÈQUE

Steak d'aloyau
(contre-filet de boeuf avec os)
Savoureux morceaux de boeuf de 5 à 16 lb de première qualité, âgé de 21 jours, tranché comme vous le désirez.

4 99$ lb — 11 $ kg

LE BIFTHÈQUE

Poitrines de poulet
(désossées)
Tendres et succulentes pour vos recettes favorites

5 99$ lb — 13 20$ kg

LE BIFTHÈQUE

Pâté chinois
Une spécialité qui fait notre fierté.
(Contenant de 2 lb)

4 99$

LE BIFTHÈQUE

La plus grande maison du bifteck en ville

100, boul. Mortagne, Boucherville, 449-3388
86, rue de la Gare, St-Sauveur, 227-2442
6705, ch. Côte-de-Liesse, St-Laurent, 739-6336

Cartes de crédit principales acceptées. Réservations pour groupes de 6 personnes et plus. Salles de réception pour groupes de 25 à 350 personnes.
Heures d'ouverture: dimanche au jeudi de 11 h 30 à 23 h, vendredi et samedi de 11 h 30 à minuit

1909116 - 421

LE BIFTHÈQUE. LA PLUS GRANDE MAISON DU BIFTECK EN VILLE. DES MENUS PRÉPARÉS À LA PERFECTION. TOUT SIMPLEMENT DÉLICIEUX.